CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 13 mai 2015

La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société

SOMMAIRE

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIETE 5

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS 6

DISCUSSION GENERALE 13

Personnalité qualifiée - M. Lucas 13
Personnalité qualifiée - M. Hochart 14
CFDT et UNSA - Mme Hervé 16
Coopération - Mme de L'Estoile 17
CFE-CGC - Mme Couturier 18
Outre-mer - Mme Romouli-Zouhair 20
Agriculture - M. Bastian 21
Environnement et nature - Mme Laplante 22
UNAF - M. Damien 23
Mutualité - M. Andreck 24
Artisanat - M. Le Lann 26
CFTC - M. Coquillion 27
CGT - Mme Hacquemand 28
CGT-FO - M. Nedzynski 29
Entreprises - M. Lebrun 30

DISCUSSION DES AMENDEMENTS 31

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS 34

ALLOCUTION DE M. STEPHANE LE FOLL, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT 38

ANNEXES 43

Annexe 1 : Amendements déposés sur le projet d'avis *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société.* 45
Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation aux amendements déposés sur le projet d'avis *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société.* 47
Annexe 3 : *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société.*- Diaporama illustrant les propos d'Agnès Courtoux, rapporteure, avec l'appui de Cécile Claveirole. 49

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte.

Je voudrais saluer la présence de M. Jean-Pierre Rousseau, membre du Conseil d'administration de l'Amicale des anciens conseillers, et de M. Jean-Marie Raoult, vice-président du bureau de l'Amicale des anciens conseillers.

Dans l'attente de l'arrivée de M. Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement, qui nous rejoindra après les questions au Gouvernement, je voudrais saluer la présence de M. Joël Labbé, vice-président de la commission des affaires économiques du Sénat. Hier soir le Sénat a créé un club parlementaire pour l'étude des sols auquel, d'emblée, vous avez souhaité, Monsieur le vice-président, associer le Conseil économique, social et environnemental. C'est Mme Martine Laplante qui nous représentera ; nous nous en réjouissons. Cher Monsieur Labbé, nous tenons à vous remercier pour votre attachement régulier, répété et constant pour favoriser les collaborations entre votre assemblée et le Conseil économique, social et environnemental. Je sais votre implication personnelle pour voir comment consolider la démocratie représentative par une démocratie participative afin - pour stabiliser une situation politique complexe - nos concitoyens soient en mesure de s'approprier les enjeux qui sont extrêmement importants par rapport au dérèglement climatique et aux enjeux environnementaux.

Je salue également la présence, en tribune, de représentants des CES du Mali et de Côte d'Ivoire.

Enfin, en votre nom à tous, je voudrais adresser à M. Thierry Baudet, qui a perdu sa maman, tous nos vœux de sympathie et nos condoléances.

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIETE

M. le président. Mes chers collègues, notre ordre du jour prévoit l'examen du projet d'avis, *La bonne gestion des sols agricoles : en enjeu de société*, présenté par Agnès Courtoux, rapporteure, avec l'appui de Cécile Claveirole, au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, présidée par Joseph Giroud.

Je salue l'initiative du le président de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, qui a souhaité rendre un projet d'avis sur un enjeu déterminant pour l'avenir : les sols agricoles et leur bonne gestion.

Nous allons évoquer les principales préconisations contenues dans ce projet d'avis, notamment l'artificialisation des sols, la réduction des surfaces des sols agricoles et la fertilité des sols.

Nos concitoyens doivent être sensibles aux enjeux que vous avez soulevés par rapport au défi alimentaire que représente une population mondiale de neuf milliards d'habitants, au fait que l'on ne peut plus imaginer une augmentation des surfaces agricoles et que la préservation des surfaces potentielles est donc importante.

Nous devons augmenter les moyens de la recherche, avoir une meilleure connaissance par les données cartographiques et fixer des objectifs nationaux de préservation des terres agricoles. Je voudrais vous dire à quel point nous sommes sensibles aux défis que vous allez nous présenter, aux sensibilisations que nous devons avoir par rapport à l'opinion publique, au fait que la terre agricole n'est pas un bien consommable, mais un bien à préserver dans sa nature, son importance, sa qualité. Faire aussi en sorte que nos amis agriculteurs, qui sont parfaitement conscients de cet enjeu, puissent disposer de tous les atouts pour assurer la performance économique de leur exploitation et la préservation environnementale auquel les uns et les autres sommes attentifs.

Monsieur le président, Madame la rapporteure, je suis tout à fait sensible au fait que le Conseil économique, social et environnemental se soit occupé de ce sujet pour montrer à nos concitoyens que - dans cette permanente réflexion que nous avons d'une responsabilité vis-à-vis des générations futures - nous avons ce souci permanent de poser les débats politiques tels qu'ils doivent l'être, pour apporter des réponses qui seront positives pour notre devenir.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le président. La parole est à Agnès Courtoux et Cécile Claveirole.

Mme Courtoux, rapporteure. Monsieur le président du Conseil économique, social et environnemental, Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames Messieurs, Chers amis - et je saluerai en particulier trois représentants du Conseil économique, social du Mali - au nom de la section de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, Cécile Claveirole et moi avons le plaisir de vous présenter ce projet d'avis : *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société*.

C'est une présentation à deux voix à laquelle nous allons nous livrer, en nous focalisant sur deux aspects essentiels : les nécessités de conserver des sols agricoles en quantité suffisante ; la nécessité de préserver leur qualité, c'est-à-dire la fertilité du sol.

La réalisation de ce projet avis a été possible grâce à l'implication de tous les membres de la section et notamment de son président, Joseph Giroud, qui a notamment œuvré pour faciliter le déplacement de notre section à Lyon. Nous y avons rencontré des élus chargés de l'aménagement du territoire ainsi que des agriculteurs qui travaillent en partenariat avec des chercheurs et qui ont adopté de nouveaux modes de travail du sol. Nous les remercions tous très sincèrement.

Merci aussi à l'administration, c'est-à-dire Philippe Blumenfeld, Daniem Lanel et Luis Felizardo, pour nous avoir accompagnées dans l'élaboration du projet d'avis avec compétence, disponibilité et une extrême gentillesse.

Merci à toutes les personnes auditionnées, en particulier les chercheurs qui ont répondu à nos sollicitations et mis à notre disposition les photos que vous visionnerez durant la présentation. Enfin, merci à toi, Cécile Claveirole, qui pour moi a été un excellent professeur pour me transmettre tes connaissances sur la richesse du sol.

En prononçant le mot « sol », cela évoque pour la plupart des gens une surface - ma maison bâtie sur deux étages fait soixante-dix mètres carrés au sol - une matière - le sol de l'allée qui mène au garage et qui est constitué des gravillons - mais rarement un milieu extrêmement vivant, support de la production agricole et donc de notre alimentation.

Le sol est indispensable à la vie sur terre. Ce n'est pas une ressource renouvelable ; et pourtant, il ne bénéficie pas, au même titre que l'air ou l'eau, d'une protection spécifique. Les services qu'il nous rend sont pourtant nombreux. Le sol est le support de nos cultures, le support des paysages. Il nous rend des services au niveau de l'eau. Il est également source de matériaux. Mais par méconnaissance, nous utilisons mal les sols ; pire, nous les malmenons, nous les artificialisons, c'est-à-dire que nous les recouvrons d'une couche imperméable et ce de manière irréversible.

Un film de cinq minutes, réalisé par la FAO - donc au niveau mondial - va nous permettre de comprendre le problème auquel sont confrontés la plupart des pays quant à l'utilisation du sol. Nous vous proposons de le regarder ensemble.

(Projection du film)

Mme Claveirole. Le sol est largement méconnu malgré tous les travaux passés et en cours. Moins de 1 % du patrimoine génétique existant dans le sol a été décrit par les scientifiques. Au vu du temps qu'a demandé sa formation, le sol n'est pas une ressource renouvelable comme nous l'avons constaté dans le film (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

La biodiversité du sol est une des composantes les moins connues et les plus cachées de la biodiversité de la planète. Le sol est un milieu extrêmement vivant qui héberge une immense diversité d'espèces, de micro-organismes, d'animaux et de plantes. Le nombre d'individus présents dans un hectare de sol représenterait, en poids moyen, une centaine de moutons à l'hectare.

La biodiversité présente dans le sol est bien supérieure à celle que l'on peut voir au-dessus. La nourriture de l'humanité repose sur le bon fonctionnement des milieux marins et terrestres. L'alimentation provient de la culture de végétaux ou de l'élevage d'animaux, ainsi que des produits issus de la pêche de l'aquaculture. Or, la contribution des végétaux est essentielle. Eux seuls ont en effet la capacité d'utiliser l'énergie solaire pour fabriquer de la matière organique à partir du gaz carbonique qu'ils captent dans l'air ; il en va de même pour l'eau et les éléments minéraux qu'ils absorbent dans le sol. Ils sont le premier maillon du cycle de la vie et ils ont un besoin absolu de sol.

L'humanité et l'agriculture ont besoin des sols et des sols vivants et riches biologiquement. Les matières organiques et la biodiversité sont au cœur de la qualité des sols et assurent des fonctions essentielles dont vont largement dépendre les autres services rendus par les sols. Par exemple, 70 % des antibiotiques actuellement utilisés sont issus d'organismes vivants dans le sol.

Des sols riches en matières organiques et conservant une bonne structure évitent les phénomènes d'érosion et d'inondation comme sur la photo. Ils jouent un rôle majeur dans le bon fonctionnement de notre planète en matière de régulation de l'eau, de l'air et du climat. Les sols - via les matières organiques issues de la photosynthèse des végétaux - stockent et relâchent des gaz à effet de serre, en particulier du gaz carbonique. À ce titre, ils peuvent constituer de véritables puits à carbone.

On constate en France une croissance de la population supérieure à la moyenne européenne, mais dont les besoins à satisfaire deviennent exponentiels. Les surfaces de terre vouées à l'agriculture diminuent fortement et régulièrement.

Au regard de tous ces constats et estimant que l'on prend soin de ce que l'on connaît bien, le projet d'avis insiste sur la nécessité de développer et de diffuser les connaissances concernant le sol et notamment d'augmenter les moyens de la recherche et de la cartographie des sols.

Enfin, constatant que 60 % des terres artificialisées sont très fertiles, le CESE préconise que les valeurs agronomiques et environnementales des sols, ainsi que toutes leurs fonctions écosystémiques - épuration et régulation des eaux, stockage de carbone, maintien des niches écologiques - figurent dans les documents d'urbanisme afin d'être obligatoirement et explicitement pris en compte lors de toute décision de modification de ceux-ci.

De plus, le caractère irréversible ou non des aménagements envisagés est à prendre en considération en amont de tout projet de changement de destination de terre.

Mme Courtoux. En France, chaque seconde, vingt-sept mètres carrés sont artificialisés. Si la démographie dont bénéficie notre pays est un véritable atout et nécessite de satisfaire des besoins en logements, en équipements, en surfaces de bureaux, en commerces, en usines, les sols agricoles ne peuvent plus être le réservoir dans lequel nous puisons régulièrement.

Ces besoins en équipements sont particulièrement élevés dans certains territoires ; il n'y a rien d'homogène. Les région PACA, Languedoc Roussillon, un peu, Pays de Loire et un territoire comme la Guyane - dont on nous annonce que la population pourrait doubler dans les vingt ans - vont réclamer de satisfaire des besoins.

Le projet d'avis préconise de se fixer, au niveau national, un objectif de consommation maximal de terres agricoles et de le décliner ensuite à une échelle territoriale pertinente. Il incite également à l'utilisation d'outil de planification au niveau de l'aménagement du territoire.

Ainsi, les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) permettent de décider des aménagements à effectuer au niveau d'un bassin de vie. Certes l'élaboration de ces SCOT requièrt du temps, mais ils permettent aux élus d'un territoire d'agir dans la concertation.

D'autres documents d'urbanisme tels les Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou encore les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) vont faciliter cette recherche de cohérence dans l'aménagement.

La bonne utilisation de l'espace, c'est l'affaire de tous. C'est pourquoi le CESE préconise d'associer, le plus souvent possible, les associations et les habitants pour faire vivre la démocratie participative. L'intelligence collective permet toujours de trouver des solutions et de résoudre les problèmes. Elle pourrait aussi rendre confiance dans l'acte politique. Cela nous semble important aujourd'hui.

Pour préserver les sols et permettre aux agriculteurs de nourrir la population, il nous faut donc agir différemment. À l'acte de bâtir systématiquement du neuf, le CESE propose d'utiliser en priorité le bâti existant libre d'occupation.

Ce choix suppose bien sûr d'orienter davantage les politiques publiques vers l'acquisition d'anciens en matière de logement et d'inciter plus largement à leur rénovation. La fiscalité votée récemment - permettant de relever les droits de mutation de 3,8 à 4,5 dans le département - va à l'encontre de cette préconisation.

Cette nouvelle vision implique également d'encadrer la création de zones commerciales, très consommatrices de terres lorsque les centres commerciaux sont construits en périphérie des villes.

L'utilisation du Document d'aménagement commercial (DAC) dans les Schémas de cohérence territoriale, permettrait de limiter l'émergence de surfaces qui artificialisent les sols, alors que l'on constate chaque jour des fermetures de commerces en centre-ville. Il en va de même pour satisfaire les besoins en zones d'activité et de logistique. Il y a aujourd'hui des usines qui ont fermées et des bâtiments vides.

Certains terrains sont pollués, voire fortement pollués. L'Ademe a recensé 400 000 sites dans notre pays et travaille sur des recherches en matière de dépollution. Bien évidemment, toute dépollution devra s'effectuer en fonction de la destination future des sols.

Si nous avons envie de réutiliser une zone en ville et de l'affecter à une école ou une crèche, le niveau de dépollution sera bien plus important que si nous souhaitons en faire un entrepôt de marchandises.

Pour satisfaire la forte demande de logements et d'équipement en ville, il faudra densifier. Ce terme de densification fait peur car des choses peu sympathiques ont été édifiées dans les années 1970. Le CESE préconise le recours, dans ce cas, à des architectes pour élaborer des projets en capacité de mixer du logement, du commerce, du bureau, des équipements collectifs et relever le défi de mettre à la disposition des habitants des lieux où il fait bon vivre. La campagne pourra s'inviter à la ville en favorisant l'émergence de jardins partagés. Ce sont les jardins ouvriers, que beaucoup d'entre nous ont connu dans leur enfance. Outre le fait de cultiver ses propres fruits et légumes, cela crée du lien social.

Pour répondre aux besoins exprimés de plus en plus fréquemment de consommation de produits locaux, le CESE recommande de dédier des terres aux cultures maraîchères et fruitières dans la ceinture des villes, de maintenir l'élevage quand il y en a. Nous invitons les maires à créer, à cet effet, des réserves foncières pour atteindre cet objectif.

Enfin, pour préserver les terres agricoles, nous proposons de mutualiser, chaque fois que ce sera possible, des équipements collectifs, au niveau par exemple des intercommunalités.

Pour mieux gérer l'espace et préserver les terres agricoles qui deviennent des terrains à bâtir, le CESE - qui partage l'avis du Conseil économique et social européen - souhaite que les États prennent des mesures, s'opposant ainsi à l'accaparement des terres par des sociétés ou des fonds spéculatifs. En France - même si nous sommes moins visés que dans d'autres pays européens - certains fonds s'intéressent de trop près, me semble-t-il, à nos vignobles. Il y a là quelque chose à faire.

Le CESE préconise de revisiter les taxes qui existent sur les terrains agricoles qui deviennent des terrains à bâtir car les plus-values constatées sont, en moyenne, de 64 fois la base d'un terrain agricole. Cela nous semble beaucoup. Il faudrait un processus d'évaluation et aussi relever la fiscalité.

Enfin, pour favoriser le portage du foncier agricole, le CESE invite les établissements bancaires, notamment les établissements coopératifs, mutualistes - très présents dans les territoires - à développer des produits financiers réglementés qui auront pour support la terre. C'est une action qui serait utile pour développer, soutenir l'agriculture dans notre pays. Moi qui suis issue du secteur bancaire et qui affirme régulièrement que les banques ne sont pas assez aux côtés de l'économie, je pense que cela pourrait réconcilier les citoyens avec les banques.

Mme Claveirote. Il est possible de cesser d'opposer biodiversité et production agricole. Comme l'écrit Frédéric Denhez dans son livre *Cessons de ruiner notre sol*, « *penser le sol, voilà la clé. Le considérer comme un allié.* »

La section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation a exploré les mesures pouvant favoriser la vie dans le sol sous toutes ses formes, et, en conséquence, la production agricole par une plus grande fertilité des sols. Il s'agit de :

- préserver et d'améliorer l'état des sols agricoles. Cela passe par développer la recherche et l'expérimentation sur les pratiques agronomiques améliorant l'état des sols ;
- augmenter les teneurs en matière organique et ainsi nourrir la biodiversité présente dans le sol ;
- améliorer la structure du sol et sa capacité de rétention en eau ;
- restituer aux sols le carbone absorbé par les feuilles lors de la photosynthèse, afin d'accroître le stock de carbone contenu dans les sols.

Le ministre de l'agriculture a annoncé récemment la mise en place d'un programme international de recherche le « *4 pour 1000* ». Son objectif est de favoriser l'augmentation du carbone stocké dans les sols de 4 pour 1 000 ou de 0,4 % par an.

Ce projet est soutenu par le Conseil scientifique du programme Gessol qui a émis quelques précautions. Je ne vous lirai pas le communiqué de presse en entier. J'en ai extrait quelques lignes : « *Les sols se trouvent à la croisée des enjeux globaux d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à ce changement et de sécurité alimentaire. Les matières organiques des sols contribuent positivement à ces enjeux par le stockage du carbone dont elles sont constituées et par leur rôle majeur dans la fertilité des sols. Les besoins de connaissance sont très importants pour quantifier, comprendre et modéliser l'évolution des stocks de carbone des sols dans différents contextes et établir les bilans des différents gaz à effet de serre, pour identifier les effets des changements climatiques sur les matières organiques, améliorer notre capacité à suivre et vérifier les stocks de carbone des sols par des méthodes plus rapides et moins coûteuses qu'actuellement.* »

Les agriculteurs sont souvent les premiers à même d'imaginer les solutions qui conviennent pour assurer la pérennité de leurs sols et donc la viabilité de leur exploitation. Il s'agit d'encourager l'implication des agriculteurs dans les processus de recherche et d'innovation. Il s'agit de faciliter leur échange d'expériences et de savoir-faire et ainsi de favoriser les transferts de connaissance. Il s'agit de développer les stratégies d'interaction entre chercheurs et agriculteurs, accompagner efficacement les agriculteurs ou les groupes d'agriculteurs porteurs d'innovation.

Pour lutter contre l'érosion du sol et maintenir sa fertilité, le maintien des activités biologiques est absolument indispensable ; des cultures appropriées, des assolements longs et variés, la mise en place de surfaces enherbées, de haies, de dispositifs agroforestiers et de couverture quasi-permanente des sols, sont autant d'actions efficaces.

Ce projet d'avis encourage le développement de ces techniques agricole plus économes, dont l'impact environnemental est positif et les performances agronomiques et économiques démontrées là où elles sont mises en œuvre.

Il recommande de soutenir, grâce à des mesures incitatives, les productions et les pratiques agricoles favorables à la bonne qualité des sols en termes de fertilité biologique, physique et chimique, et favorables à la lutte contre l'érosion et le changement climatique. Il semble ainsi indispensable de mobiliser tous les moyens pour maintenir les exploitations et les territoires de polycultures et d'élevages existants, et de chercher à relocaliser des élevages dans des zones de production aujourd'hui spécialisée en grandes cultures.

Ce projet d'avis souhaite que soit encouragée la préservation des haies et le développement des techniques de l'agroforesterie dans les productions agricoles.

Enfin, ce projet d'avis préconise que toutes ces aménités positives des sols soient davantage prises en compte lors de l'établissement des documents d'urbanisme.

Enfin, tout cela doit être porté à la connaissance du plus grand nombre afin de sensibiliser aux enjeux primordiaux des sols. Nous proposons de mener des actions de communication vers le grand public et les élus pour une prise de conscience quant à l'importance primordiale du rôle des sols et d'intégrer cet enseignement dans les programmes scolaires et de renforcer la place de l'agronomie dans les formations agricoles.

Il nous semble par ailleurs important que les sols soient partie intégrante de la Conférence internationale sur le climat, la COP 21, qui aura lieu à la fin de cette année.

Tous les êtres humains quelle que soit leur place dans la société ont besoin des sols et tireront profit de mieux les connaître pour mieux en respecter les différents usages et hiérarchiser les besoins. La bonne gestion des sols réduit aussi les risques de catastrophes naturelles comme les inondations et les glissements de terrain.

Enfin, toutes les pratiques favorisant une bonne gestion des sols agricoles, tant quantitatifs que qualitatifs, contribuent à une saine alimentation pour tous.

Pour conclure, citons cette phrase, souvent attribuée à Antoine de Saint-Exupéry parce qu'il l'a citée dans un de ses livres, mais qui serait en fait un proverbe africain ou amérindien : « *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* ».

Merci de votre écoute.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame Courtoux, merci Madame Claveirole.

Je vous rappelle que les deux rapporteures et la section ont souhaité attirer votre attention sur l'exposition qui se trouve devant la salle hypostyle, organisée par l'Association française de l'étude des sols. Je vous invite à la regarder, il y a quelques graphiques extrêmement significatifs.

Et puisque c'est l'émergence de l'artisanat de l'art de la terre, je dois vous avouer qu'hier, nous avons été conviés par le Président Crouzet à la fête du pain, à laquelle participaient Christian Le Lann et Patrick Liébus ; c'était un hommage extraordinaire à ceux qui savent valoriser les produits des sols.

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. Je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à M. Lucas, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - M. Lucas

M. Lucas. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le sénateur, Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues, je tiens tout d'abord à féliciter les deux rapporteures pour la qualité de ce projet d'avis et pour avoir su aborder ce sujet complexe en en distinguant bien toutes les facettes.

Pour nous, agriculteurs, le sol, c'est d'abord la terre nourricière, notre terre, l'objet de nos soins les plus attentifs. C'est bien plus qu'un outil de travail ou un élément d'actif. Nous lui vouons un grand respect, voire même parfois de l'amour, mais elle ne nous en est pas toujours reconnaissante ; elle est même parfois ingrate, toujours singulière, et nous cache encore beaucoup de ses secrets. Vu de plus loin, c'est vrai, le sol, c'est, pour la plupart, une matière inerte sur laquelle on pose ses pieds.

Mais si nous savons tous que notre planète, faite d'eau et de minéraux, a des limites finies, il y a un débat sur son avenir.

L'humanité est-elle condamnée à décliner dans la décroissance durable parce qu'elle gère mal son sol ou, au contraire, a-t-elle la capacité de poursuivre son développement social et économique en équilibrant la balance de l'action entropique, entre les besoins en sols et les bons soins aux terres forestières et agricoles, ces dernières ayant à nourrir une population en mouvement et toujours en croissance ?

Si nous partageons globalement les constats et les enjeux du projet d'avis, nous aurions cependant souhaité que soit mieux mis en évidence le rôle néfaste des politiques agricoles communes successives, qui ont entraîné une spécialisation et une concentration des productions néfastes à l'équilibre des terres agricoles.

En revanche, nous divergeons quant aux recommandations sur la préservation ou l'amélioration des terres par les agriculteurs.

Ce projet d'avis promeut l'agroforesterie comme un des moyens de préserver les terres agricoles ; sur ce point, il faut d'abord relever que cette pratique n'est rien d'autre qu'une reforestation partielle au détriment de la terre agricole alors que nous nous posons justement la question de savoir comment la préserver.

Ce concept aurait pu - avec autant d'intérêt, sinon plus - être évoqué dans le cadre d'une mise en culture partielle des forêts sous-exploitées.

Par ailleurs, cette promotion repose sur des études non abouties qui ne font qu'émettre des hypothèses, souvent partiales, de comportement de la forêt et des cultures associées. Aucun agriculteur, ni d'ailleurs aucun banquier, ne peut envisager sérieusement de s'engager pour trente à cinquante ans dans cette démarche s'il doit vivre de son exploitation.

Des réserves aurait dû être également émises quant à la possibilité pour l'agroforesterie de satisfaire correctement les besoins alimentaires.

Enfin, nous déplorons l'évocation mal venue - bien qu'en vogue - des néonicotinoïdes, qui n'a pas sa place dans un tel projet d'avis et qui, même, en affaiblit la crédibilité.

Pour ces raisons, au nom des agriculteurs de la Coordination rurale que je représente, je m'abstiendrai.

(Applaudissements)

(Le Président Delevoye quitte l'hémicycle. M. Lenancker le remplace à la Présidence de séance)

M. le Président. La parole est à M. Hochart, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - M. Hochart

M. Hochart. Monsieur le président, Monsieur le sénateur, Chers collègues, Chères rapporteures, Mesdames et Messieurs, Chers élus ou autres qui êtes venus aujourd'hui témoigner de l'intérêt que vous portez à la question, le titre de ce projet d'avis est : *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société*.

Est-ce vraiment un enjeu de société ? Sont-ce des mots appropriés alors même qu'ils sont souvent galvaudés ?

Eh bien oui, ce sont des mots justes. Le sol agricole est le fondement nécessaire à l'alimentation. Certes, il existe quelques productions hors sol, c'est-à-dire cultivées hors du sol, nommées « *cultures hydroponiques* », mais elles font appel aux réserves minières pour fabriquer les engrais qu'elles nécessitent et ne peuvent être imaginées comme une alternative. Donc le sol agricole est nécessaire à l'alimentation des humains.

On peut paraphraser le terme « *pas d'emploi sur une planète morte* » et dire : « *pas de nourriture sans sols agricoles* ».

Ce projet d'avis n'est pas un projet de la section de l'agriculture pour les agriculteurs, c'est un projet d'avis pour tous, y compris les agriculteurs et, bien sûr, un avis pour tous les citoyens que nous avons vocation à représenter dans cette institution.

Ce projet d'avis, vous l'avez entendu tout à l'heure, dresse un panorama exhaustif des enjeux ; il comporte deux phases complémentaires :

- une quantitative que vous avez, je suppose, bien appréhendée : le changement de destination des sols et leur artificialisation ;
- une qualitative : le nécessaire apport de matières organiques au sol avec deux missions essentielles : maintenir la fertilité du sol et stocker du carbone, et participer à la lutte contre le changement climatique.

J'estime que les préconisations sont précises et, pour moi, ce projet d'avis est de toute première qualité. Je tiens à exprimer toute ma gratitude, d'une part, aux deux rapporteures, d'autre part, aux personnes que nous avons auditionnées.

Le seul et unique but de mon intervention est de vous donner envie de lire, de relire ce projet d'avis, qui est fort court, et de faire vôtres les enjeux qu'il évoque. Logiquement, je voterai ce projet d'avis.

Je terminerai sur un autre registre.

C'est la dernière fois de cette mandature que je monte à cette tribune pour commenter un projet d'avis de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Je tiens à exprimer devant tous mes collègues conseillers, nous tous, à quel point cette section a été un espace tout à fait rare, avec nos différences malgré nos désaccords, parfois.

Nous avons travaillé en intelligence pour des avis qui faisaient sens et nous avons travaillé joyeusement, ce qui est essentiel. Mes remerciements à tous les membres de la section, à nos collègues personnalités associées, au Président, aux administrateurs et secrétaire de la section.

Enfin, je ne résiste pas à une salutation spéciale pour M. Bastian, de la FNSEA. Avec lui, nous avons pu transformer nos guerres en joutes amusées.

J'espère que le salut que je lui fais ne rendra pas sa situation trop inconfortable au sein de la FNSEA ! Et, malgré toute l'amitié que je pourrais exprimer à l'égard de mes collègues, présents dans cet hémicycle, vous voudrez bien m'excuser de ne pas rejoindre vos rangs : deux ou trois broutilles font que, pour le moment, cela ne va pas être possible.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Hervé, au nom des groupes de la CFDT et de l'UNSA.

CFDT et UNSA - Mme Hervé

Mme Hervé. Monsieur le président, Monsieur le sénateur, Mesdames les rapporteures, la question des sols et de leur utilisation constitue un véritable enjeu pour notre société. Le projet d'avis invite à considérer le sol comme un « *patrimoine commun de l'humanité à protéger dans le respect des droits de propriété ou d'usage* ». Effectivement, le sol abrite la part la plus importante de la biodiversité de la planète et les services écosystémiques qu'il rend sont primordiaux.

Or les menaces sur le sol sont de toutes sortes et les informations difficiles à capter sur les enjeux essentiels en termes de préservation et de protection des sols, des espaces naturels et agricoles.

Pluriels, les indicateurs ne donnent pas une lecture simple des évolutions de la qualité des sols et des surfaces d'intérêt écologique, les composantes « *état de la biodiversité* » et « *occupation (au titre d'usage) de l'espace* » restant peu croisées. Ainsi des espaces non dénués d'intérêt écologique et social comme les jardins d'agrément sont comptabilisés parmi les espaces artificialisés. La proposition d'intégrer des valeurs agronomiques et environnementales des sols dans les documents d'urbanisme est très pertinente pour éclairer la décision publique.

Parmi les préconisations, l'accès à l'information via la recherche et la diffusion des connaissances et données, y compris au grand public, vont dans le bon sens.

La diffusion de l'agroécologie et de la recherche ont tout le soutien de nos organisations ; c'est une revendication que nous portons depuis la réforme de la PAC et de la Conférence environnementale de 2012. L'Agence française pour la biodiversité - en création, qui n'est pas du tout évoquée dans ce projet d'avis - devrait également pouvoir jouer un rôle à cet égard.

Vis-à-vis du foncier agricole le projet d'avis a permis de relever les risques d'accroissement des spéculations foncières, de financiarisation et d'accaparement des terres dans un contexte d'hyper volatilité des prix et de hausse tendancielle de la demande alimentaire mondiale.

La réforme sur les plus-values de terrains agricoles est positive mais sera-t-elle suffisante ?

Au sujet du rééquilibrage des mesures fiscales au profit de l'habitat ancien, la CFDT et l'UNSA restent réservées. Il semblerait plus opportun de procéder à une étude d'impact plus approfondie dans un contexte de crise du logement avéré depuis plusieurs décennies et où la construction annuelle de logement est globalement insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins.

Ce projet d'avis aura permis de mesurer combien le rapport à la terre est lié à une vision systémique : outil de production, réserve foncière, puits de carbone, réservoir de la biodiversité, espace de vie familial et lien social, etc.

Les préconisations ont le mérite de poser des jalons dans l'information, la sensibilisation, le respect et la préservation des sols.

La CFDT et l'UNSA voteront ce projet d'avis.

(Applaudissements)

(M. Delevoye, Président, reprend sa place à la tribune)

M. le Président. La parole est à Mme de L'Estoile, au nom du groupe de la Coopération.

Coopération - Mme de L'Estoile

Mme de l'Estoile. Monsieur le président, Mesdames les rapporteures, Chers collègues, les enjeux liés à la consommation de l'espace sont multiples : développement des territoires, préservation des terres agricoles, protection des ressources naturelles, changement climatique, coût du foncier, répartition de la population.

Le sol est un bien rare et la bonne gestion des sols agricoles s'inscrit dans une double nécessité : répondre aux besoins alimentaires de demain, répondre aux enjeux environnementaux.

Pour relever ces défis, il faut tout d'abord renforcer les outils de la connaissance des sols qui doivent éclairer les choix agronomiques et fonciers.

Sur le volet agronomique, nous partageons la volonté de développer plus encore les pratiques agricoles favorables au maintien de la qualité des sols. Cette prise en compte d'une gestion sur le temps long est au cœur du fonctionnement des coopératives agricoles. Elles ont développé des outils de connaissance, d'aides à la décision et d'accompagnement des agriculteurs sur la bonne qualité des sols.

Sur le volet foncier, la loi d'avenir pour l'agriculture et la loi Alur constituent des étapes importantes pour une meilleure maîtrise de la consommation foncière. Un changement de culture semble s'opérer sous réserve de plus de cohérence entre les nombreuses dispositions. Une clarification entre les niveaux de compétences territoriales est également nécessaire.

La problématique de l'installation des jeunes et du foncier agricole mobilise la coopération agricole : rapport du Haut Conseil de la coopération agricole en 2014 et développement de nombreux outils dans le domaine de l'appui technique ou financier.

Plus globalement, nous restons attentifs sur la compatibilité des préconisations avec la nécessité de revitaliser l'économie locale. Trouvons un juste équilibre entre la prise en compte de la valeur agronomique des sols avant toute construction et l'implantation des activités économiques dans les territoires.

Le projet d'avis propose d'appréhender le sol d'une manière plus globale, en lien avec les fonctions essentielles dont il est le support. Nous soutenons cette volonté.

La gestion humaine du sol aurait certes pu être davantage valorisée : quel serait en effet l'apport des sols dans le stockage du carbone dans la gestion de l'eau, dans la prévention des avalanches, sans l'intervention humaine ? Notre amendement sur les services environnementaux contribue à rééquilibrer le texte, merci de l'avoir intégré.

Ces services fournis par les exploitants agricoles contribuent à la préservation ou à l'amélioration de l'environnement. Par leurs externalités positives, ils ont une utilité pour la société en général.

Nous étions réservés pour considérer le sol comme un « *patrimoine commun* », au même titre que l'eau et l'air. En effet, contrairement à l'eau et l'air, le sol est « *approprié* ». Nos débats nourris nous ont permis de supprimer la référence à l'eau et l'air et donc de prendre en compte la spécificité des sols. Le projet d'avis précise également que toute évolution juridique doit être compatible avec le droit de la propriété. Ces évolutions doivent se faire de façon équilibrée et raisonnable en cherchant à coupler intérêt général et intérêt particulier.

Nous avons apprécié la qualité du travail et l'utilité du débat au sein de notre section, qui nous ont permis de progresser, merci aux deux rapporteures.

Notre groupe votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Couturier, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Couturier

Mme Couturier. En premier lieu, la CFE CGC tient à saluer la qualité du travail des deux rapporteures et des administrateurs. La CFE-CGC est en totale adéquation avec le projet d'avis sur la bonne gestion des sols agricoles.

Les Nations-Unies ont désigné, 2015, comme année internationale des sols. En effet, face aux importants défis démographiques, alimentaires et environnementaux, protéger la vocation nourricière des sols et lutter contre la dégradation des terres, sont fondamentaux pour contrer le réchauffement de la planète. Ces ambitions constituent un enjeu primordial pour notre société.

L'eau est considérée comme une ressource précieuse car vitale. Une telle prise de conscience tarde en revanche pour les sols, alors même qu'ils sont à la base de la production agricole, eux aussi indispensables à la vie.

Notre groupe partage l'analyse et les problématiques soulevées par ce projet d'avis et tient à mettre en exergue deux enjeux majeurs :

- la destination productrice des sols : alors même que toute nourriture d'origine végétale ou animale, à l'exception des produits de la mer, provient directement ou indirectement de la terre, la pression sur les terres agricoles s'accroit. Le dynamisme de notre démographie, les évolutions sociales et sociétales, la concentration et la spécialisation

des exploitations agricoles expliquent ce recul des surfaces cultivées de notre pays ;

- le maintien de la qualité des sols : afin de conserver à l'agriculture son rôle premier de nourrir l'humanité, celle-ci doit prendre conscience de l'importance prépondérante du bon développement de la vie dans les sols. De la qualité de ceux-ci dépend le taux de matière organique et la présence d'une biodiversité riche et variée. Il s'agit de garantir mais aussi d'assurer la fertilité indispensable à la production agricole, l'épuration des eaux, la régulation hydrique, afin de limiter les risques d'érosion.

La perte de fertilité et l'érosion des sols, à l'œuvre à l'échelle planétaire, affectent la possibilité pour les sols de continuer à fournir une alimentation suffisante à une population toujours plus nombreuse.

Enfin, il convient de ne pas oublier que la santé humaine dépend directement de l'état sanitaire de l'alimentation et de l'eau de consommation, elles-mêmes tributaires de celui des sols dont elles sont issues.

Les limites des capacités des sols n'étant toujours pas intégrées dans les esprits et les politiques la CFE-CGC soutient les préconisations du projet d'avis :

- renforcer les outils de la connaissance afin de pouvoir suivre l'évolution de la qualité des sols pour éclairer les décisions en matière d'urbanisme et aussi informer les citoyens ;
- protéger le foncier agricole, en déclinant localement des objectifs nationaux de l'utilisation des sols ;
- tenir compte des valeurs agronomiques, environnementales et éco-systémiques des sols lors de tout projet d'artificialisation ;
- rééquilibrer les mesures fiscales au profit de l'habitat ancien, permettant, par exemple, de rénover des logements existants et d'économiser ainsi du foncier.
- préserver et améliorer l'état des sols agricoles en valorisant le rôle des sols en matière de séquestration du carbone et de lutte contre le changement climatique. Les sols ayant un impact déterminant sur la composition de l'air et donc sur le climat, ils sont de véritables puits à carbone. Seuls les végétaux ont la capacité d'utiliser l'énergie solaire pour fabriquer de la matière organique à partir de gaz carbonique.

Enfin, nous devons agir pour la prise en compte des problématiques relatives aux sols lors de la COP 21 de décembre 2015, car au même titre que l'eau et l'air, les sols peuvent être enfin considérés comme un patrimoine commun de l'humanité.

Bien évidement la CFE-CGC votera l'avis

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Romouli-Zouhair, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - Mme Romouli-Zouhair

Mme Romouli-Zouhair. Monsieur le président, Monsieur le sénateur, Mesdames les rapporteures, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, la bonne gestion des sols agricoles est un enjeu fondamental, notamment en Outre-mer où les particularités sont multiples : gestion du foncier, contraintes liées à la nature même des sols, risques climatiques accrus, structure des exploitations agricoles.

Ces particularités font que les difficultés sont nombreuses : en cela, le groupe de l'Outre-mer tient à remercier les rapporteures d'avoir porté une attention particulière aux enjeux ultramarins.

Le projet d'avis rappelle que la priorité absolue de tout territoire doit être de préserver et d'améliorer l'état des sols agricoles. Il s'agit d'un véritable enjeu de développement économique, social et environnemental, en particulier sur nos territoires ultramarins, où plus du tiers de la population travaille dans le secteur agricole. Aux Antilles, la pollution des sols liés à l'usage du Chlordécone ne disparaîtra pas avant 700 ans. Les conséquences sanitaires, sociales et économiques de ce type de pollution sont connues et interpellent sur les réponses qui doivent être apportées sur ces sujets.

Le projet d'avis désigne le contrôle de l'artificialisation des sols, notamment à but commercial, comme le corollaire indispensable de la protection du foncier agricole. Le groupe de l'Outre-mer souscrit totalement à cette idée, compte tenu de la prééminence des super et hypermarchés dans la plupart des collectivités ultramarines. Cette démarche s'inscrit dans un processus global nécessaire de rétablissement de lien entre production et consommation locale.

La taille moyenne d'une exploitation agricole en France est de 55 hectares, soit trois fois moins qu'aux États-Unis. En Guadeloupe c'est 4 hectares, en Martinique, 7,6, en Guyane, 4,2, et à la Réunion, 5,6. À Mayotte la taille moyenne des exploitations est de 0,45 hectares.

On le voit, l'étroitesse des terres est une composante majeure de l'agriculture ultramarine. Dès lors, le repli des espaces agricoles et l'augmentation incontrôlée des surfaces artificialisées dans certaines collectivités constituent des évolutions inquiétantes, alors même que nos productions traditionnelles (canne à sucre, ylang-ylang ou vanille) sont aujourd'hui fortement concurrencées et fragilisées.

Améliorer la connaissance des sols, préserver leur qualité, résoudre les problématiques d'accès au foncier - sujet particulièrement préoccupant, à Mayotte notamment - sont autant d'enjeux soulevés avec pertinence dans le projet d'avis.

Le groupe de l'Outre-mer le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bastian, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Bastian

M. Bastian.- Monsieur le Président, Monsieur le sénateur, Mesdames les rapporteures, Mesdames, Messieurs, Chers collègues.

Je suis en train de me remettre progressivement de l'émotion suite aux propos de Régis Hochart ! C'est vrai, je reconnais que nos relations se sont améliorées pendant le mandat, puisqu'elles avaient plutôt mal démarré.

Pour revenir au projet d'avis, je souhaite vous féliciter, Mesdames les rapporteures, pour le travail mené et l'état d'esprit qui a prévalu tout au long de nos échanges.

Dès le départ, nous avions insisté sur l'objectif poursuivi par ce travail, que je souhaiterais rappeler.

Pour nous, bien gérer le foncier c'est l'économiser, bien sûr, mais c'est aussi promouvoir une gestion rationnelle et équilibrée des sols, et ainsi permettre la coexistence entre la production agricole, la biodiversité et le nécessaire développement économique.

C'est pourquoi il est important de réserver des espaces aux usages agricoles, de compenser les pertes potentielles de production. Toutefois la sobriété doit prévaloir dans les politiques des infrastructures de transports, des zones d'activités économiques, et du logement. Ce qui n'exclut pas, cher Damien, une petite maison, avec une balançoire, en fonction des situations... et s'il y a de l'herbe broutée par les moutons sous la balançoire, là on a de l'économie circulaire. Cela, c'est une référence à des débats en section, pendant le travail.

En ce qui concerne l'économie du foncier, nous manquons, à l'instant, de données scientifiques suffisantes. Donc nous vous rejoignons, Mesdames les rapporteures, sur le souhait d'une meilleure connaissance de la consommation du foncier. Les dispositions récentes de la loi d'avenir concernant l'Observatoire du foncier devraient conduire à des améliorations.

Sur les aspects relatifs à la qualité des sols, le travail que vous avez mené est très intéressant. Il était rassurant d'entendre beaucoup d'experts affirmer que la qualité des sols en France est plutôt bonne. À ce titre, vous auriez souhaité, Mesdames, généraliser certaines pratiques agricoles nouvelles. Attention aux approches systématiques. Il faut s'adapter en fonction du climat, des cultures, de la nature des sols, mais également des débouchés de nos productions. Il faut privilégier une approche pragmatique et équilibrée, ce que j'ai un peu ressenti dans votre intervention orale.

Ce projet d'avis marque pour nous le début d'un débat sur les sols qu'il faudra poursuivre.

Pour terminer, je voudrais revenir sur les amendements que nous avons déposés sur un texte qui considérait le sol comme un patrimoine commun au même titre que l'eau et l'air. Nous ne partageons pas cette analogie avec l'eau et l'air, qui ne sont pas appropriables, à la différence du sol. Les agriculteurs qui

ont hérité ou acheté leurs terres, auront l'impression que ces terres leur échappent. Tous les propriétaires ici présents devraient nous comprendre.

Après des débats passionnants, ce matin en section, nous avons trouvé un compromis.

Étant donné l'équilibre global du texte, la prise en compte de l'état d'esprit de nos amendements, le groupe de l'agriculture votera en faveur de ce projet d'avis.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci. Si j'ai compris vous allez mettre en harmonie vos pensées et vos actes en proposant, dans le cadre d'une bonne maîtrise du foncier, une copropriété avec Régis Hochart. Je m'en réjouis !

La parole est à Mme Laplante, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - Mme Laplante

Mme Laplante. Monsieur le président, Monsieur le sénateur, Chers collègues, Chers représentants des conseils économiques d'Afrique, Chers nouveaux collègues du club parlementaire pour les sols.

Nos civilisations modernes ont fait du sol un objet, un support inerte que l'on peut malmener, transformer à notre guise pour le rendre plus productif. Cette orientation a un prix. Une agriculture trop intensive et/ou pas assez diversifiée a des conséquences lourdes en termes d'appauvrissement des sols et de biodiversité.

Un constat d'autant plus frappant que plusieurs auditions - parfaitement résumées dans la partie Constats de ce projet d'avis - nous ont permis de découvrir le fonctionnement biochimique du sol et l'importance de sa biodiversité. À juste titre, le projet d'avis incite à une amélioration des connaissances, tant par les scientifiques que par les agriculteurs, à l'exemple de l'Observatoire participatif des vers de terre, piloté par le Museum national d'histoire naturelle. Je regrette que M. le ministre ne soit pas encore là, car c'est un peu pour lui que je citais les vers de terre.

Cela permettrait d'adapter des pratiques agronomiques, non seulement pour préserver le sol, mais aussi pour l'aider à se reconstituer lorsque cela s'avère nécessaire.

Toutes les préconisations qui vont en ce sens recueillent le soutien de notre groupe : favoriser la polyculture/élevage, les prairies permanentes, la replantation de haies, l'agroforesterie, la diminution des intrants chimiques, etc.

Point important, la nécessaire évolution des pratiques agronomiques doit converger avec les enjeux de bonne gestion de l'eau. Maintenir, voire améliorer la capacité des sols à retenir l'eau permet à la fois de prévenir leur érosion et de réduire les inondations.

Notre groupe déplore que ces enjeux n'aient pas eu une place plus centrale dans la PAC, notamment dans le deuxième pilier et dans la loi d'avenir agricole et forestière. Nous attendons du Gouvernement qu'il réagisse à cette faiblesse par une politique plus volontariste en la matière.

Le projet d'avis s'intéresse aux conflits d'usage liés au sol. En effet, les surfaces cultivées ne cessent de diminuer, pour partie à cause de la concurrence avec l'artificialisation liée à l'urbanisation et, notamment, l'emprise croissante des zones industrielles et commerciales et des voies de circulation, souvent au détriment des terres les plus fertiles. Notre groupe reprend à son compte la préconisation visant à renforcer les contrôles sur les changements d'usage des sols agricoles, mais regrette que les mesures fiscales proposées par les rapporteures n'aient pu aller, en section, au bout de leur logique. Plus largement, l'augmentation attendue de la population nous engagera sans doute à revoir notre façon d'habiter et même de vivre ensemble.

Enfin, notre groupe souhaite insister sur un point capital, particulièrement en cette année 2015 qui verra se tenir la COP 21 à Paris. Les sols ont, en effet, un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les changements climatiques. Ils ont une capacité de stockage des GES mais celle-ci varie en fonction des pratiques culturales. La politique française climatique tient très peu compte de cette donnée, pourtant essentielle. Il est plus que temps que l'agriculture prenne la place qui lui revient dans les politiques climatiques, comme y engagent d'ailleurs les précédents avis, votés dans notre assemblée, sur le climat.

Les deux rapporteures ont parfaitement pris la mesure des divers enjeux liés au sol malgré leur complexité, et ont formulé des préconisations pertinentes à promouvoir avec force auprès des pouvoirs publics comme des acteurs socioprofessionnels.

Le groupe environnement et nature votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Damien, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. Damien

M. Damien. Monsieur le président, Monsieur le sénateur, Mesdames les rapporteures, Chers collègues, Mesdames Messieurs, le présent projet d'avis donne un éclairage actualisé de la citation que vous évoquiez, Chère Cécile Claveirole : « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants* ».

Le groupe de l'UNAF vous remercie, Mesdames les rapporteures, pour le travail très bien documenté sur les sols agricoles et votera le projet d'avis pour les raisons suivantes.

Le projet d'avis respecte un équilibre dans les différents usages des sols et, sur ce point, le groupe de l'UNAF partage pleinement le principe selon lequel la consommation des sols par les familles doit rester dans la proportion de l'accroissement naturel de la population.

Ce primat ainsi posé, il ne faut pas remettre en cause - au nom de l'artificialisation des sols ou bien encore de la réduction trop importante des terres agricoles - l'aspiration des Français à devenir propriétaire d'une maison individuelle avec jardin ; dans ce jardin où, mon Cher Jean-Paul, on peut penser qu'un certain nombre de familles installent une balançoire…

Sur ce point, bon nombre d'enquêtes convergent. J'en citerai deux : celle de TNS/Sofres en 2007, qui indique que neuf Français sur dix souhaitent vivre en maison ; celle du Credoc en 2008, qui souligne que 83 % des aspirants à la propriété souhaitent une maison individuelle.

Le logement joue un rôle déterminant dans la stabilisation de la famille et dans sa capacité à se projeter dans l'avenir pour accueillir des enfants et garantir son bien-être. Tous ces éléments le démontrent, et vous l'avez repris dans le projet d'avis : pour concilier bonne utilisation des sols, respect des attentes et besoins des familles, la solution passe aussi par un nécessaire rééquilibrage au profit de l'habitat ancien de certaines mesures fiscales qui, depuis plusieurs décennies, ont incité essentiellement à la construction de bâtiments neufs. Vous l'avez dit.

L'enjeu de cette réorientation des politiques publiques de l'habitat et de l'urbanisme est de revitaliser les centres-bourgs, qui sont des lieux importants de l'aménagement des territoires, pour apporter aux publics les services nécessaires à la vie quotidienne des familles.

Enfin, le groupe de l'UNAF partage la préconisation visant à limiter l'emprise des centres commerciaux périurbains et à rechercher un équilibre en faveur des commerces de centre-ville. Cette demande est particulièrement forte en zone rurale, où les acteurs ont la volonté de renforcer le rôle des centres-bourgs comme animateurs et forces de rayonnement des territoires. Là aussi, l'enjeu d'aménagement durable des territoires est fort pour le bien-être des familles, la présence d'artisans et commerçants et la préservation des sols agricoles.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Andreck, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Andreck

M. Andreck. Monsieur le président, Mesdames les rapporteures, Chers collègues, l'usage des sols est multiple : agricole, espace naturel - forêt, landes, garigues - ou artificialisé - routes, logements, zones industrielles et commerciales. L'agriculture reste la première utilisatrice des sols avec plus de 50 % d'occupation.

Le groupe de la mutualité partage l'idée essentielle qu'il est nécessaire de parvenir à trouver un équilibre entre ces différents usages et soutient les mesures proposées dans le projet d'avis pour permettre de protéger le foncier agricole et éviter le gaspillage des terres les plus fertiles.

Aussi, l'idée d'associer les associations et les citoyens et de mieux prendre en compte la concertation sur certains projets d'aménagement est une proposition qui semble intéressante de mettre en place, à l'instar de ce qui se fait déjà dans d'autres pays européens.

Les sols sont en perpétuelle évolution sous l'influence de processus naturels, tels que le climat, le relief, la végétation, mais également des pressions extérieures liées aux activités humaines. Préserver la qualité des sols est donc un enjeu à long terme, car le sol est un milieu de vie complexe et fragile.

Aussi, pour le groupe de la mutualité, l'évolution des sols rend nécessaire la mise en place de programmes de surveillance afin de suivre les évolutions de la qualité des sols - évolution des flux de contaminants, de la teneur et des stocks en matière organique, de la qualité biologique des sols - et donc de détecter de manière précoce des dégradations. Pour cela, comme le souligne le projet d'avis, il est nécessaire de : « *développer des recherches sur la définition et l'évaluation d'indicateurs de la qualité des sols qui tiennent compte des fonctions qui sont attendues selon l'usage des sols* ».

Les impacts environnementaux et sanitaires, liés à l'utilisation et à la présence de substances phytosanitaires dans les sols - qui peuvent contaminer certains aliments et être dangereuse pour la santé des agriculteurs - sont sérieux. Pour répondre à cette menace, des actions de prévention, de décontamination, le développement de la recherche sur la microbiologie et des démarches d'information doivent être engagées au plus vite. Pour agir sur la qualité des sols, d'autres modes de production sont aussi à soutenir à travers des mesures incitatives plus favorables à la bonne qualité des sols en termes de fertilité biologique, physique et chimique, et donc également favorable à la lutte contre l'érosion et le changement climatique, comme le propose pertinemment le projet d'avis.

Enfin, - et l'on touche ici à la question de l'utilisation des sols et de leur qualité - il convient de soutenir et d'inciter les communes - comme le préconise encore une fois le projet d'avis - à constituer dans les ceintures périurbaines des réserves foncières dédiées à l'agriculture pour favoriser à la fois les circuits courts de distribution, privilégier une agriculture biologique et recréer du lien avec les habitants.

Le groupe de la mutualité votera le projet d'avis qui vise à adopter une approche plus globale du sol en tenant compte d'objectifs d'intérêt général et en le considérant comme un patrimoine commun de l'humanité qu'il faut veiller à protéger. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Le Lann, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - M. Le Lann

M. Le Lann. Monsieur le président, Mesdames les rapporteures, Chers collègues les sols subissent, à l'échelle mondiale, une pression croissante, avec d'une part, l'augmentation des surfaces artificialisées - conséquence de l'urbanisation - et d'autre part, l'érosion de la qualité des terres, liée aux méthodes de production intensives.

Ces tendances sont préoccupantes, car elles sont autant de menaces pesant sur les multiples services que fournissent les sols.

Elles affectent non seulement leur fonction alimentaire, mais elles fragilisent aussi leur fonction écologique.

La France n'échappe pas à ces évolutions et connaît une hausse régulière des parcelles artificialisées.

Ce phénomène est indissociable de la situation démographique des territoires urbains avec ses besoins en logements, infrastructures, et activités.

Ces facteurs ont contribué à accroître la consommation de foncier, et donc l'emprise sur les terres, réduisant de fait la production agricole locale.

Ils ont également conduit à des déséquilibres dans les choix d'utilisation des espaces qui se sont révélés préjudiciables à la qualité de vie des habitants, et finalement à l'attractivité durable des territoires concernés.

Les arbitrages effectués dans le cadre des politiques d'urbanisme s'avèrent à cet égard déterminants.

Il est en effet essentiel de planifier, au niveau du bassin de vie, les aménagements pertinents, autour d'une vision de moyen-long terme.

Concrètement, le projet d'avis propose un certain nombre de réorientations dans les choix d'urbanisme auxquelles nous souscrivons.

Tout d'abord, privilégier la rénovation du bâti sur la construction de logements neufs, mais aussi reconvertir des zones industrielles libérées, en zones d'activité. Et enfin, rééquilibrer l'offre commerciale, notamment dans les territoires périurbains.

De plus en plus de centres-villes ont vu fermés leurs commerces de proximité, face à la multiplication de grandes enseignes en périphérie et désormais face à l'essor des « *drives* ».

Ce sont autant d'emplois locaux qui ont été détruits, de paysages qui ont été enlaidis par de grands hangars et panneaux publicitaires, mais aussi toute une animation et des services de quartier qui ont disparu.

C'est pourquoi, l'offre commerciale dans les territoires doit être conçue de façon plus rationnelle.

Ainsi, en intégrant systématiquement le Document d'aménagement commercial (DAC) au sein des SCOT, les conséquences liées à l'implantation des divers équipements commerciaux seraient mieux évaluées.

Les élus locaux doivent également pouvoir s'appuyer sur le FISAC pour accompagner la revitalisation des commerces de proximité ; or, à ce jour, de nombreux projets sont suspendus à la parution des décrets d'application.

Au-delà de la question d'un usage mieux maitrisé des sols, le projet d'avis nous interpelle sur la nécessité d'en préserver et d'en améliorer la qualité ; il y a là un enjeu alimentaire, sanitaire, mais aussi écologique.

Il faut donc encourager et accompagner les méthodes agricoles raisonnées, et maintenir une variété d'exploitations sur l'ensemble du territoire.

Il faut également sensibiliser davantage le public sur la nature et l'origine des aliments qu'il consomme, afin de favoriser le cercle vertueux de la qualité, dès la production.

Ce projet d'avis montre combien les sols représentent une ressource naturelle à protéger et à utiliser durablement.

Nous le voterons.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Coquillion, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Coquillion

M. Coquillion. Pour le groupe de la CFTC, le thème de la saisine recouvre une réalité très importante souvent sous-évaluée. Certains aspects sont évidents - comme le rôle de la terre pour nourrir les hommes, pourvoir à des besoins de matériaux, des besoins énergétiques - mais d'autres actions du sol, sur le carbone ou le climat, sont méconnues.

Son rôle pour l'épuration et la régulation de l'eau sont également à souligner. Les guerres ou conflits, qu'ils soient nationaux ou familiaux pour la possession des sols, les enjeux géostratégiques qui se font jour avec les problèmes démographiques, avec l'achat de régions entières en Afrique, en montre l'importance. L'évolution de l'agriculture familiale traditionnelle vers une agriculture plus industrielle et maintenant le développement d'entreprises multinationales anonymes, comme on le voit dans certaines régions du globe, à la recherche effrénée de profits, cela a des répercussions humaines, sociales et environnementales extrêmement graves. Les catastrophes de l'exode rural et de la remise en cause de l'autosuffisance alimentaire en Inde ou en Amérique du sud, la brutalité de la déforestation en illustrent les conséquences.

La CFTC approuve les préconisations émises dans ce projet d'avis et en soutient particulièrement un certain nombre. La connaissance scientifique se présente comme un passage obligé. Elle permet de concilier la nécessité de produire plus pour les besoins alimentaires mais, en même temps, d'améliorer le rôle environnemental du sol, car celui-ci joue un rôle essentiel dans la capture du CO_2 ou la pluviométrie. Cette connaissance scientifique permet également de ne pas opposer la nécessité de la biodiversité à une production agricole efficace et productive.

Au contraire, il est démontré dans le projet d'avis que les préconisations en matière de préservation et d'amélioration des sols agricoles renforcent le rôle incontournable de l'agriculture dans la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

L'importance de la préservation du foncier agricole représente une condition essentielle pour la protection et l'amélioration de l'environnement. À ce propos, la CFTC approuve la demande de traitement par les intercommunalités des projets relatifs aux permis de construire concernant l'utilisation des espaces agricoles naturels et forestiers en vue de leur urbanisation. Par exemple, est-il raisonnable de bétonner et de goudronner des hectares pour une zone commerciale qui va contribuer à la désertification du centre-ville ?

La priorisation de la rénovation de l'habitat plutôt que la construction de logements neufs nous paraît importante. Nous devons collectivement apprendre à vivre et à utiliser les sols à bon escient, quitte à y installer des balançoires pour les familles !

Le groupe de la CFTC félicite les rapporteures pour la qualité de ce projet d'avis qu'il votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Hacquemand, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Hacquemand

Mme Hacquemand. Monsieur le président, Mesdames les rapporteures, Chers collègues, tout d'abord je voudrais vous remercier pour la qualité des auditions et des débats.

Le groupe de la CGT partage l'économie générale du projet d'avis. Il souligne à juste titre l'exigence de protéger les sols agricoles métropolitains et ultramarins face aux enjeux démographiques, alimentaires et environnementaux. Le maintien des surfaces agricoles, de leur qualité agronomique et les externalités positives qu'elles génèrent constituent des enjeux primordiaux dont le premier d'entre eux est la souveraineté alimentaire nationale et la réponse aux besoins alimentaires de la population en quantité et en qualité.

La CGT soutient l'ensemble des préconisations. J'en soulignerai deux tout particulièrement.

La première concerne l'accaparement des terres conjuguée au souhait formulé de la reconnaissance du sol comme patrimoine commun de l'humanité. L'accaparement des terres par des investisseurs, financiers ou autres, dans nombre de pays prend des dimensions préoccupantes, se traduisant par une nouvelle forme de colonisation mettant en cause leur souveraineté nationale et aggravant leur dépendance, économique et politique.

Cette question exige, comme le propose le projet d'avis, que la Nation ait la faculté de protéger son territoire contre ce pillage des terres au bénéfice de l'agrobusiness qui vise la rentabilité financière à court terme au détriment de la protection, de la fertilité et de la biodiversité des sols.

Le second point concerne le soutien, dans les politiques agricoles, des productions et des pratiques favorables à la bonne qualité des sols, au développement de la recherche et à l'expérimentation des pratiques agronomiques. Nous en soutenons les préconisations. Elles nécessitent de revenir à des politiques agricoles nationales et internationales régulatrices - garantissant des prix rémunérateurs aux agriculteurs et des emplois qualifiés, pérennes et bien rémunérés - soustraites des lois du marché capitaliste.

La forte volatilité du prix des denrées agricoles, depuis l'accélération de la dérégulation des marchés mondiaux, les pressions des industries de transformation et de la grande distribution, engendrent une aggravation des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles. Elles assujettissent l'agriculture à des modes de production réduisant à tout prix les coûts de production tout en n'apportant pas de réponse aux demandes des consommateurs, dont le pouvoir d'achat ne cesse de se réduire.

Les conséquences en sont désastreuses sur l'environnement et les sols, sur l'agriculture, sur les hommes et les femmes qui y travaillent. Sans des mesures fortes de politique agricole régulatrice, ces préconisations courent le risque de rester lettre morte.

Le groupe de la CGT votera le projet d'avis en souhaitant qu'il s'inscrive dans des politiques globales créant les conditions de son application pleine et entière.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Nedzynski, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Nedzynski

M. Nedzynski. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, le groupe FO tient à rappeler que la satisfaction des besoins alimentaires par l'agriculture doit demeurer un objectif prioritaire de l'économie française. Ce qui peut paraître une évidence pour beaucoup d'entre nous, l'est moins si on considère l'évolution des négociations transatlantiques sur le TTIP qui pourrait directement conduire au sacrifice de certaines productions ou activités et rendre ainsi plus problématique notre autosuffisance alimentaire.

Production agricole et gestion des sols agricoles sont évidemment étroitement liées. Si les surfaces artificialisées ne représentent que 9 % du sol français, le repli des espaces agricoles, qui n'occupent plus que 51 % de ce total, constitue un phénomène inquiétant. Selon les sources, entre 40 000 et 90 000 hectares seront perdus chaque année par l'agriculture.

Ce recul a nécessairement des conséquences négatives sur l'emploi agricole. À cet égard, la diminution des services, et plus particulièrement des services publics, contribue également à l'abandon d'exploitations agricoles.

Le groupe FO partage les préconisations du projet d'avis concernant la lutte contre l'accaparement des terres par des spéculateurs financiers, une meilleure cohérence des politiques d'urbanisme et de logement, avec les impératifs de réduction de la consommation des terres agricoles, ainsi que la constitution de réserves foncières dédiées à l'agriculture en zones péri-urbaines.

Cependant, il considère que de telles mesures doivent s'inscrire dans le cadre plus global de politiques d'aménagement du territoire ayant pour objectif de consolider l'emploi, l'activité économique et les services publics en zone rurale.

La gestion des sols doit aussi s'inscrire dans une démarche qualitative. Pour cela, le projet d'avis adopte une démarche pragmatique en mentionnant différentes pratiques et expériences positives, tout en affirmant la nécessité d'adapter les choix aux réalités économiques de chaque territoire.

Le groupe FO soutient cette approche et tient à remercier les rapporteures pour leur approche constructive tout au long des débats. Il votera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lebrun, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Lebrun

M. Lebrun. Monsieur le président, Mesdames les rapporteures, Chers collègues, le sol constitue le socle de la production agricole, dont le premier objectif est de nourrir les populations. Nous sommes conscients des difficultés de l'agriculture à conserver des terres qui s'amenuisent chaque année dans des conditions alarmantes. Tout en pointant ce défi majeur, vous avez posé un constat auquel notre groupe souscrit globalement. Je citerai trois éléments de ce constat.

Premièrement, les sols ont un impact déterminant sur la composition de l'air, de l'eau et du climat en ce sens où ils constituent de véritables puits de carbone. Ensuite, l'agriculture a besoin de sols vivants et riches. Il convient donc d'y veiller. Enfin, il faut cesser d'opposer la protection de la biodiversité avec la production agricole car la prise de conscience des différents acteurs est bien réelle en la matière.

Face à ce constat, vous avez établi des préconisations que nous partageons. Je reviendrai sur trois d'entre elles, en posant le regard des représentants des entreprises.

Tout d'abord, il convient de repenser l'équilibre de l'offre commerciale en encadrant davantage la création de grandes et moyennes surfaces, en utilisant les friches commerciales laissées à l'abandon dans ces zones, trop souvent

développées dans le but de percevoir des taxes. Nous alertons depuis longtemps sur cette question. Nous étions les seuls. Nous sommes heureux d'être rejoints aujourd'hui par les agriculteurs.

Ensuite, nous souscrivons à la proposition consistant à veiller à la cohérence des décisions en matière d'urbanisme en zone rurale. En effet, dans le cadre de la réforme territoriale en cours, il faut bien définir des clauses de compétences au niveau adéquat, c'est-à-dire au plus près du bassin de vie : permis de construire en ville sous l'autorité des maires, permis de construire en zone rurale pour les intercommunalités. Cette mise en cohérence des décisions permettra de préserver le foncier agricole.

Enfin, dans le monde de la communication qui est le nôtre aujourd'hui, il convient de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du sol, au même titre que l'air et l'eau qui constituent le patrimoine commun de l'humanité. Nous devons appeler l'attention du grand public et des élus sur la nécessité d'élever le sol, dans le respect des droits de propriété afférents, à ce rang pour préserver son développement et sa fonction nourricière.

Vous comprendrez, Mesdames les rapporteures, que notre groupe souscrit pleinement à votre proposition consistant à œuvrer pour que les problématiques relatives au sol soient prises en compte lors de la conférence sur le climat de décembre 2015 à Paris.

Le groupe des entreprises votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. L'ensemble des groupes s'étant exprimés et constatant qu'il n'y a plus de demande de parole, je déclare close la discussion générale.

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

Le texte des amendements déposés et la suite qui leur a été donnée par la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sont annexés au présent compte rendu)

M. le Président. Mes chers collègues, je vous donne lecture de la suite donnée, par la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, aux quatre amendements déposés sur le projet d'avis présenté par Agnès Courtoux, rapporteure, avec l'appui de Cécile Claveirole.

- L'amendement n° 1, déposé par le groupe de l'agriculture, a reçu un avis favorable de la section.

S'il n'y a pas d'avis contraire, cet amendement est adopté

- L'amendement n° 2, déposé par le groupe de l'agriculture, a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction acceptée par les déposants.

S'il n'y a pas d'avis contraire, cet amendement est adopté

- L'amendement n° 3 déposé par le groupe de l'agriculture, a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction acceptée par les déposants.

S'il n'y a pas d'avis contraire, cet amendement est adopté

- L'amendement n0 4, déposé par Régis Hochart, Personnalité qualifiée, a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction acceptée par le déposant.

S'il n'y a pas d'avis contraire, cet amendement est adopté

M. le Président. L'examen de la suite donnée aux amendements étant terminé et avant de procéder au vote, je donne la parole est à Mme Ricard.

Mme Ricard. Merci, Monsieur le président. Je ne résiste pas à la tentation de partager avec nos conseillers les résultats de l'audition que nous avons eu ce matin en section de l'environnement sur une expérience menée en permaculture, en Normandie, sur la ferme du Bec-Hellouin, et dont je trouve une analogie particulièrement positive avec le sujet du projet d'avis d'aujourd'hui et l'exposition installée à l'entrée de l'hémicycle.

Je vous engage à aller voir ; c'est une étude qui a été menée par l'INRA et qui explique comment, en utilisant autrement les sols et l'interaction entre les différentes espèces plantées sur une petite surface, on atteint des rendements tout à fait surprenants. On accueille une biodiversité qui revient parce qu'elle retrouve des habitats. Je serais presque tentée de parler de cercle vertueux. C'est tout à fait étonnant.

Je vous engage, si ce sujet vous intéresse, à aller voir l'étude de l'INRA et la ferme du Bec-Hellouin. Merci beaucoup.

M. le Président. Merci, Madame Ricard. D'ailleurs, vous mettez en avant toute la richesse des auditions que les différentes sections organisent.

La parole est à M. Bougrain Dubourg.

M. Bougrain Dubourg. Je me dévoue pour utiliser judicieusement le temps dont nous disposons mais cela poursuit la conversation sur le sol.

M. le Président. J'aurais préféré « densifier » plutôt que « remplir » !

M. Bougrain-Dubourg. J'entends bien. À propos du sol, je suis étonné de constater que, si l'on a évalué l'ensemble du patrimoine culturel de la France depuis la Joconde jusqu'à la vieille ruine en passant par les assiettes des ambassades, on n'a jamais évalué le patrimoine naturel de France, qui appartient à l'État, donc à chaque citoyen.

Ainsi, on sait qu'il y a le Conservatoire du littoral, l'Office national des forêts, des terrains militaires, organismes tout à fait remarquables et bien d'autres… On n'a jamais agrégé, fait la synthèse des territoires, des sols, et je pense que ce serait une réflexion que le Conseil économique, social et environnemental pourrait avoir dans l'avenir : demander à faire l'état du patrimoine naturel de l'État et avoir des indicateurs qui nous permettent de savoir si l'État se comporte bien.

Les indicateurs sont assez simples et je pense que la réponse sera extrêmement positive ; donc cela participera, de cette manière, à une certaine fierté patrimoniale que les citoyens français peuvent légitimement avoir à l'égard de leur patrimoine naturel. Simplement, on ne l'a jamais fait. Je pense que le Conseil économique, social et environnemental pourrait proposer une saisine de cette nature et puisqu'il faut encore occuper le temps, Monsieur le Président, je vous demande de répondre à cette proposition ! *(Rires)*

M. le Président. Votre proposition me rappelle une intervention que nous avions faite avec Philippe Seguin, de la Cour des Comptes, dans laquelle il m'apparaissait important, pour les collectivités territoriales, comme dans une entreprise, d'avoir un compte d'exploitation, avec un actif et un passif, qui permet de voir la valorisation ou la dévalorisation de l'entreprise.

Nous devrions réfléchir à ce que, dans la comptabilité publique, soit inscrite la notion d'actif et de passif. Certes, il y a un problème d'évaluation, mais il serait intéressant, grâce à cela, de pouvoir comparer et analyser, ou critiquer, les décisions d'un certain nombre d'élus. Certains, ayant peu d'attrait pour la préservation de leur patrimoine, laissent se dégrader leur patrimoine bâti et non bâti avec des dépenses extérieures électoralement positives... quand d'autres, soucieux de la préservation de leur patrimoine, font des travaux moins intéressants en termes de retour électoral, peuvent avoir des défaites électorales alors qu'ils ont su gérer leur patrimoine.

La question que vous posez est une question de fond, à mon avis : la comptabilité publique gère des flux financiers et ne gère pas les actifs. Or, l'avenir de la qualité de gestion publique passera par la préservation ou le développement des actifs qui lui sont confiés et cela pose une vraie révolution culturelle sur la gestion des actifs ; on le voit avec la gestion des autoroutes, etc.

Ce sont des débats qui, à mon avis, doivent être au cœur de nos préoccupations. Le Conseil économique, social et environnemental peut avoir cette vision patrimoniale et je ne cesse de répéter que, sous votre impulsion, dans la Journée du patrimoine a été inscrite la notion de patrimoine bâti et non bâti.

Et dans l'éducation, puisqu'hier, la ministre est venue parler d'une réforme des programmes, la sensibilisation des élèves à la préservation de leur patrimoine, conditionnement de leur vie, est un élément tout à fait déterminant.

Je vous remercie de m'avoir posé la question. N'ayant plus de demandes d'intervention, nous allons procéder au vote.

(Arrivée de M. Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement)

M. le Président. Mes chers collègues, en votre nom à tous, je salue la présence dans note hémicycle de Monsieur Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement.

Monsieur le ministre, merci de votre présence. Nous allons procéder au vote sur le projet d'avis soumis à notre assemblée ce jour.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis modifié.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 161
- Ont voté pour : 160
- S'est abstenu : 1

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

Monsieur le Président, voulez-vous dire quelques mots ?

M. Giroud, président de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le ministre, Monsieur le Président, tout à l'heure, vous avez dit votre satisfaction de nous voir travailler ce sujet sur les terres, à la fois leur qualité et leur utilisation. Je dois dire la mienne aussi en tant que président de chambre d'agriculture membre de cette assemblée. Voilà quinze ans que, régulièrement, je travaille, et je contribue justement à aller vers ce qui est ressorti de cet avis. Je tiens à dire toute ma satisfaction à ce propos.

Le vote a été tellement majoritaire que je voudrais dire que l'on doit se féliciter du travail fait, notamment ce matin.

Après des discussions sur des choses très précises, nous avons pu, avec intelligence, trouver un *consensus* et avoir un rapprochement qui s'est traduit par ce vote, ce dont je me félicite.

Je voudrais remercier Cécile Claveirole et Agnès Courtoux pour le travail qu'elles ont réalisé. C'était un travail très technique, complexe sur les deux questions que l'on a traitées, que le commun des mortels connaît très peu.

Cela nous a permis de faire un certain nombre de propositions qui ne manqueront pas de porter leurs fruits. Pour répondre à ces questions, il en va d'une mobilisation des élus et des citoyens. S'il n'y a pas une convergence sur ces deux thèmes et sur l'acceptation des préconisations - ce qui demande parfois à titre personnel des sacrifices - nous n'arriverons pas à une bonne utilisation des sols et à une préservation de la qualité comme nous le souhaitons.

Enfin, il a été dit tout à l'heure que nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. J'arrive bientôt au terme de la présidence de cette section puisqu'en fin d'année se termine notre mandat et l'on ne représentera pas de projet d'avis d'ici là. Je voudrais dire ma satisfaction vis-à-vis de cette section. Comme cela a été rappelé tout à l'heure par les collègues sous forme d'une boutade, cela n'a pas toujours été très facile, mais nous avons pu passer par-dessus la plupart de ces divergences et travailler ensemble de façon constructive.

J'ai une dernière satisfaction personnelle : je vais bientôt rendre ma terre à mes enfants. J'ai deux fils qui vont continuer et je pense pouvoir dire, sans trop de prétention, que je leur rends la terre améliorée par rapport ce que j'avais trouvé il y a quarante ans.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci Monsieur Giroud.

Monsieur le ministre nous sommes sensibles à votre présence. Je reprendrai les propos du président Giroud ; nous connaissons la difficulté de la vie politique, nous mesurons, comme beaucoup de nos concitoyens, notre surprise, pour ne pas employer un autre terme, devant la violence verbale, qui ne compense pas la fragilité de l'analyse et des convictions.

Nous sommes tous les uns et les autres très malheureux pour notre démocratie de voire instrumentaliser les débats plutôt que de les servir et au moment où certains se posent la question de savoir quelle est la pertinence ou pas d'une assemblée comme la nôtre ; je crois que vous la mesurez mieux que quiconque.

Dans cette assemblée, la communauté de l'intérêt est au cœur permanent des préoccupations de tous ; l'obsession des uns et des autres est de savoir comment s'enrichir des différences et comment les dépasser pour construire des avis pertinents sur les objectifs que chacun partage.

Le Président Giroud l'a dit, la vie à la section de l'agriculture n'a pas été un long fleuve tranquille ; il y a eu des débats difficiles, lourds. Je me souviens aussi qu'il y a eu des rencontres notamment sur l'utilisation des phytosanitaires, l'usage de l'eau, les algues en Bretagne... mais s'il y a un endroit de la République où la notion du respect est vécu, appréhendé, afin de nourrir un dialogue, même si celui-ci aboutit à l'émergence de *dissensus* - pour pouvoir mieux construire les *consensus* - c'est ici au sein du CESE.

Nous voyons bien dans la perspective de la COP21 et des enjeux environnementaux à quel point aujourd'hui il y a une volonté de construire pour les générations futures ce que Jacques Attali appelait « *la chance des générations futures* ». Chacun ici vit sa responsabilité d'un engagement vis-à-vis des générations futures.

Merci, Monsieur le ministre de votre présence, nous connaissons votre attachement à une agriculture raisonnée.

Madame Claveirole va nous restituer les fondements même de cet avis qui se veut pédagogique. Devant l'hémicycle, une exposition a été mise à notre disposition par l'Association française pour l'étude des sols. Elle est là depuis 8 jours. Nous réfléchissons avec l'Association pour faire en sorte que l'avis du Conseil puisse accompagner cette exposition car ce n'est pas à vous que je vais dire qu'aujourd'hui quelle que soit la qualité des objectifs politiques, les acteurs sont d'abord les citoyens et que notre vrai souci est de savoir comment amener les bons changements de comportements.

Ceux-ci ne seront possibles que si les citoyens ont le temps nécessaire d'appréhender les enjeux, de dégager les pistes du possible pour que nous puissions vivre dans l'idéal et les utopies que l'on croyait impossibles et qui sont aujourd'hui à porter de main.

Madame Claveirole, vous avez la parole.

Mme Claveirole. Monsieur le ministre, Monsieur le président, Chers collègues. Monsieur le ministre nous n'allons pas bien sûr reprendre la présentation de cet d'avis, d'autant que nous savons que vous en avez attentivement pris connaissance.

Nous savons l'importance que vous accordez au sol, votre présence ici aujourd'hui en est le témoignage. C'est donc en quelques phrases seulement que nous allons évoquer les principales préconisations contenues dans cet avis concernant d'une part, l'artificialisation des sols et la réduction des surfaces des sols agricoles, d'autre part, la fertilité des sols.

Comme le titre de cet avis l'exprime, le problème des sols est un enjeu de société.

Cette problématique n'est pas celle des agriculteurs, mais elle est celle de toute la société parce que sans sol, il n'y a pas durablement de nourriture. Puisque c'est un enjeu de société et un défi à relever, le CESE préconise de faire appel à l'intelligence collective et à la démocratie participative.

La première priorité est d'augmenter les moyens de la recherche et surtout de l'acquisition de données cartographiques pour accélérer le processus de prise en compte par la connaissance.

Il serait utile de se fixer des objectifs nationaux de non-consommation de terres agricoles. Cette connaissance des sols devra servir à préserver les sols en amont des décisions d'urbanisme et à inclure la donnée sol agricole à tous les niveaux de décision.

La réduction des surfaces utilisées passe par l'évitement de projets coûteux en surface et par le rééquilibrage de la répartition des usages des espaces ; la mixité d'usage et la densification seront les clés d'espaces urbains vivants.

Il nous paraît important d'inverser la tendance actuelle et de favoriser la réhabilitation de bâtiments plus que la construction.

Il nous paraît aussi intéressant d'évaluer l'efficience de la taxation des plus-values liées à la vente de terres agricoles rendues constructibles.

Enfin, la lutte contre l'accaparement des terres, la valorisation de nouvelles formes de portage foncier ainsi que le développement de ceintures vertes sont autant d'axes de réflexion à approfondir.

En termes de fertilité le retour des matières organiques dans le sol par toutes les voies possibles est la priorité parce que les matières organiques nourrissent la vie du sol, qu'elles développent leur fonction écosystémique et permettent de stocker du carbone.

Les couverts végétaux, les haies, les arbres, les assolements longs, intégrant les prairies, le non-labour, toutes ces pratiques que l'on retrouve entre autres dans l'agroécologie, dans l'agroforesterie, et l'agriculture de conservation, il est nécessaire de les expérimenter plus en profondeur, d'aider les agriculteurs à les appliquer et les inciter à se regrouper pour établir des références et échanger leurs expériences.

Nous encourageons à valoriser le rôle des sols en matière de captation de carbone et de lutte contre le changement climatique par les pratiques adéquates.

Nous pensons que les systèmes en polyculture-élevage doivent doit être soutenus, maintenus et, si possible, développés.

Enfin, il est indispensable de faire savoir tout cela au plus grand nombre, aux élus, aux enfants, aux professionnels. Les programmes scolaires doivent intégrer ces notions, l'enseignement agricole doit revenir aux fondamentaux de l'agronomie.

Dernier point, nous pensons que les problématiques relatives au sol doivent être largement intégrées aux travaux de la Conférence internationale sur le climat.

Le CESE est porteur de ce message fort, il est aujourd'hui primordial de se préoccuper des sols et de leur accorder la place essentielle de pourvoyeurs de vies.

Nous leur devons tout, sachons les respecter.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame Claveirole. Vous parliez au nom de Mme Agnès Courtoux, rapporteure, et au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, présidée par M. Joseph Giroud.

Nous avons également rappelé, Monsieur le ministre, en début de séance, qu'un club parlementaire s'était mis en place, au Sénat, sous l'autorité de Joël Labbé, vice-président de la commission des affaires économiques. Ce club a pour finalité l'étude des sols, et nous y sommes associés, notamment par l'une d'entre nous, Martine Laplante.

Monsieur le Ministre, en vous remerciant à nouveau de votre présence, je vous invite maintenant à la tribune afin de pouvoir vous exprimer.

La parole est à M. Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

ALLOCUTION DE M. STEPHANE LE FOLL, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT [1]

M. le Président. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Le Foll.- Merci. Je voudrais d'abord vous remercier de m'avoir invité. J'ai beaucoup apprécié le discours que vous avez eu, Monsieur le Président. Vous savez l'attachement au CESE qui est le mien. Je suis venu à plusieurs reprises, nous avons organisé ici les premières réunions sur la question de l'agroécologie.

En m'exprimant devant vous, je pensais à cette belle phrase : vous êtes la Chambre des générations futures. Cela vous donne une grande responsabilité, et cela nécessite une activité de tous les jours, voire plus.

Cette Chambre doit travailler avec un esprit constructif, l'idée de l'intérêt général, l'idée de considérer que, de temps en temps, il est utile de pouvoir discuter et de proposer sans que l'on soit les uns et les autres - cela arrive - dans des postures, des choix qui consistent à s'opposer pour s'opposer, ou à proposer pour proposer. Je pense donc que votre assemblée, à un moment où quelquefois on en doute, a pour moi toute son utilité, et vous l'avez encore prouvé avec cet avis.

Je voudrais remercier Agnès Courtoux et Cécile Claveirole pour cet avis sur cette question des sols. J'ai bien entendu ce qu'a dit le président de la section. Il y avait deux approches dans votre avis, si j'en ai retenu l'essence, car je n'ai pas eu le temps de le lire.

La première, c'est la consommation des terres agricoles, qui est un vrai sujet. On essaie d'évaluer cette consommation. On avait réuni et mis en place l'Observatoire de la consommation des terres agricoles et j'avais d'ailleurs engagé une étude et confié à l'IGN la demande d'une cartographie plus précise, car on avait des chiffres de consommation qui allaient de 90 000 à 40 000 hectares : comme toujours, on semble s'orienter vers 70 000 hectares de terres agricoles consommées, ce qui est une consommation extrêmement importante.

Cela participe de deux principes, de deux actions, que nous conduisons : un, l'urbanisme ; deux, la question des infrastructures routières et de transport.

Vous avez dit - et je voudrais d'ailleurs vous proposer un travail, puisque vous êtes la chambre des générations futures - vous avez dit : on a à réfléchir sur l'urbanisation, l'urbain, la densification urbaine. Je pense que ce n'est pas dans l'urbain et dans la ville qu'est le problème aujourd'hui, c'est dans le périurbain et le périrural que la consommation d'hectares agricoles est la plus forte.

---

[1] Seul le prononcé fait foi.

Donc, alerte : il ne faut pas se tromper. Pour la densification de la ville, il y a des processus en cours. Dans une ville comme Paris, on peut toujours densifier un peu plus, mais on ne pourra pas aller beaucoup plus loin, même si l'on pourrait faire des immeubles un peu plus hauts.

C'est ce que je crois. La consommation de terres agricoles, là où elle est la plus importante, c'est dans le périurbain et le périrural.

Cela cela nécessite une réflexion. En particulier sur un sujet qui m'a toujours intéressé, l'accession à la propriété. Dans l'imaginaire de nos concitoyens, accéder à la propriété passe par une maison, avec, autour, 1 500 mètres carrés de terrain, voire plus. ; voire moins. Et on va chercher souvent plus loin pour avoir la surface correspondante, car plus on est près de la ville, plus c'est cher. Et plus on va loin, plus on a besoin d'infrastructures, et plus on consomme des terres agricoles.

Ce qu'il faut penser - et cela c'est un enjeu, et si vous en avez l'occasion je souhaite qu'on ait une réflexion - ce qu'il faut penser, ce sont les bourgs et les petites villes du périurbain, périrural, dans leur urbanisation. Comment on repense l'accession à la propriété, comment on essaie de dire à ceux qui veulent accéder à la propriété - et qui ne le voient que par la maison individuelle avec les 1 500 ou 2 000 m², ou moins, autour - comment on peut leur offrir d'autres perspectives, d'autres envies d'accéder à la propriété ?

En repensant nos bourgs, nos centres-bourgs, nos centres-villes, périurbain, périrural. Cela, c'est un enjeu. On fait des éco-quartiers dans les villes, pourquoi ne pense-t-on pas à des éco-bourgs ? Pourquoi, dans le domaine des responsabilités qu'on veut confier aux intercommunalités demain, ne pourrait-on pas imaginer la grande question de l'énergie avec celle de la santé ?

Ce sera de toute façon un enjeu, ça l'est déjà. Oui, mais à condition qu'on soit capable de l'organiser, de le penser. Les bâtiments connectés, la capacité qu'on aurait à gérer mieux l'énergie dans la ruralité, à faire en sorte qu'on soit aussi capable d'accompagner le vieillissement, pas seulement avec des maisons de santé, mais aussi avec des réseaux qui organisent le suivi, le contrôle, l'aide à domicile ? Cela, c'est l'enjeu de demain.

Et là on a besoin de penser, d'offrir des perspectives, des solutions. Pour ma part je prendrai l'initiative d'ici à l'été, justement, avec des architectes, de donner aussi une image de ce que pourraient être des centres-bourgs nouveaux, une accession nouvelle à la propriété. Pour faire en sorte que les gens n'aient pas comme seule objectif et seule solution cette accession que j'évoquais tout à l'heure, qui consomme énormément d'espace.

Et puis, plus vous étalez l'espace urbain et périurbain, plus vous avez besoin d'infrastructures derrière, que ce soit en termes routiers, d'infrastructures pour le traitement des eaux, ou pour le réseau électrique. Tout cela coûte, en fonctionnement, pas seulement en investissement.

Si l'on veut éviter la consommation d'espaces agricoles, il faut que l'on pense notre urbanisme pas seulement urbain, mais périurbain, périrural. Cela fait partie des enjeux, dans ce débat, qui sont très importants.

La loi d'avenir a mis en place un certain nombre de choses avec les commissions départementales de gestion des espaces naturels et agricoles, qui font qu'aujourd'hui, quand vous êtes sur des terres agricoles en AOP et AOC, il y a un avis conforme donné par un SCOT ; quand un SCOT est en cours, cette commission donnera son avis.

On essaie de gérer cette conflictualité dans la gestion d'espace en préservant l'espace agricole. On réunira donc un jour l'Observatoire de consommation des terres agricoles pour faire le point ; j'ai confié à l'IGN un vrai travail, pour qu'on soit plus précis sur cette consommation.

Je le dis d'autant plus que les terres agricoles qui sont consommées sont les meilleures. Il ne faut surtout pas prendre les hectares consommés en valeur absolue. Comme ce sont les meilleures terres, un hectare consommé représente plus qu'un hectare, c'est l'équivalent en moyenne de 1,5 à 2 hectares ; les villes sont souvent dans les plaines alluviales... Sur les grands plateaux calcaires, il n'y a pas de grande ville.

Cela, c'est un premier enjeu. Il y a de quoi faire, et il y a un travail prospectif à faire. Il faut que l'on arrive à tracer - c'est la chambre des générations futures - ce qui pourra se passer dans 10, 15 ou 20 ans. Le pire, c'est de constater qu'on consomme, et puis... on essaie de densifier... le mot n'est pas joli. Il faut que l'on essaie de renouveler, de réenchanter cette question de l'accession à la propriété, avec des mécanismes fiscaux où l'on pourrait avoir un système de location bail qui finirait par… plein de sujets à voir.

Cela, Monsieur le Président, je l'évoque aujourd'hui mais je pense que c'est important.

Deuxième point, les sols. Selon toute l'actualité scientifique, les sols actuels doivent stocker à peu près deux fois et demie le carbone qu'il y a dans l'atmosphère. Et à l'échelle de la planète, ils se sont dégradés entre 50 et 70 %.

On est donc face à un sujet majeur, et qui a une double entrée politique par rapport à cette question des sols.

La première, ce sont les grands enjeux de biodiversité, de mise en œuvre des mécanismes naturels dans les sols ; l'exposition qu'il y a à l'entrée de cet hémicycle, prouve que, dans les sols, il y a une biodiversité, une micro et une macro biologie fantastique. Fantastique ! Et si on sait préserver les sols, on a une source de biodiversité très importante. C'est le premier élément dans le débat.

Le deuxième - et il est très intéressant - c'est que la qualité des sols a à la fois comme conséquence d'être un élément de la productivité des sols et - et c'est là que l'on a un atout majeur - d'être aussi une manière de stocker du carbone de l'atmosphère. En gros, le message que l'on pourrait faire passer, ici au Conseil économique, social et environnemental et à tous ceux qui nous écoutent, c'est : « *Votre carbone dans l'atmosphère nous intéresse* ». La sécurité alimentaire va avec la lutte contre le réchauffement climatique, car plus j'ai de carbone dans les sols, plus j'ai de la matière organique et plus j'ai de la matière organique dans les sols plus j'ai de biodiversité et donc des sols productifs.

Il n'y a donc pas de contradiction entre l'enjeu de la lutte contre le réchauffement climatique et la production ; au contraire, il y a une combinaison des deux facteurs pour aller dans le sens de l'amélioration de l'amélioration de la productivité des sols et donc de la capacité que l'on a à résoudre les grands problèmes liés à la sécurité alimentaire.

Lutte contre le réchauffement climatique, sécurité alimentaire avec la question des sols, c'est la combinaison des deux enjeux, et c'est cela qui est très important. C'est pourquoi, il y a un mois et demi, j'ai lancé à Montpellier l'idée de ce grand programme de « *4 pour 1 000* », sur la base d'une étude scientifique faite par l'INRA qui indique que, dans ce flux de carbone lié à la photosynthèse agricole, si on arrivait à capter 4 grammes pour 1 000 et qu'on les conservait dans les sols, on pourrait, à l'échelle de la planète, stocker l'équivalent de ce que l'on a comme carbone dans l'atmosphère. Par contre, si sur ces 1 000 grammes on perd les 4 grammes situés dans les sols et qu'ils repartent dans l'atmosphère, on double le carbone dans l'atmosphère et alors, on s'engage vers des risques de réchauffement supplémentaires au niveau de la planète. On est donc bien là sur un sujet de combinaison entre la productivité agricole, la production, la qualité des sols et la sécurité alimentaire.

Cela nécessite un programme scientifique. Dès le 1er juillet, à l'UNESCO, on va lancer cette méthodologie d'analyses scientifiques. Ensuite, on organisera un colloque, une rencontre au Quai d'Orsay, avec l'ensemble des pays africains, car l'Afrique est directement concernée et il faut les intéresser à cette question des sols pour avoir un intérêt dans l'agriculture, dans les problèmes de lutte contre la faim et de production agricole. Puis dans la foulée, je ferai des propositions sur des techniques qui mesurent clairement la capacité que l'on a à stocker du carbone dans les sols, avec des techniques de conservation des sols et, de manière générale, sur les logique d'agro-écologie. Je suis en train de repérer - et ai un certain nombre d'exemples - des pratiques agricoles qui stockent du carbone. La France donnera un exemple concret de ce que l'on peut faire à l'échelle de l'Europe et à l'échelle française.

Ensuite, on aura un grand colloque à l'OCDE, avec l'ensemble des ambassadeurs de l'OCDE sur la question pour déboucher, je l'espère, sur des solutions, proposées dans le cadre de la COP 21 sur un grand programme, un grand projet de stockage du carbone dans les sols. C'est cela l'objectif. C'est cela la mission.

Sur le « *4 pour 1 000* », je me souviens des débats sur la fameuse taxe Tobin sur les flux financiers ; mais nous, on a notre objectif, on a notre proportion, on a notre slogan dans cette COP 21 et cela place l'agriculture non pas dans la position d'être celle qui est accusée d'être une responsable du réchauffement climatique, mais dans la capacité qu'elle a d'apporter une solution dans la lutte contre le réchauffement climatique. Et en même temps, cette solution dans la lutte contre le réchauffement est compatible, ou c'est une combinaison qui nous permet en même temps de développer la productivité des sols, l'intensification de la production au bon sens du terme ; car plus les sols seront productifs et moins vous consommerez de sols et moins vous déforesterez la planète pour avoir des sols agricoles.

Quand vous avez des productivités des sols très faibles, vous allez chercher la production agricole en brûlant les terres forestières. On a besoin de garder la forêt, c'est un enjeu de biodiversité, un enjeu de stockage de carbone, un enjeu économique.

On doit préserver l'équilibre entre l'espace forestier et l'espace agricole, d'où le fait qu'avoir un espace et des terres agricoles productives est un enjeu stratégique globalement lié à la biodiversité, au stockage du carbone, à l'activité agricole et forestière.

Pour ces raisons-là, votre avis vient en appui à la démarche que l'on a engagée et, à la veille de la COP 21, c'est un argument supplémentaire pour aller dans le sens de la mobilisation de tous pour réussir, dans cette discussion à l'échelle de la planète. C'est l'enjeu de la gestion des sols agricole : indiquer qu'ils peuvent apporter une partie de la solution dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Si je reprends le propos d'introduction du président - à savoir que vous êtes ici une Chambre pour les générations futures - avec ce sujet des sols, on a parfaitement l'illustration de cette capacité que vous avez à participer au débat, à aider à sa compréhension et à soutenir ces enjeux très importants pour l'avenir de l'humanité et de la planète.

On ne va pas tout résoudre, il faut enclencher un processus, un chemin, une prise de conscience. C'est tellement difficile de changer les esprits, les cultures, l'approche, que tout ce qui va concourir à appuyer dans ce sens est, pour le ministre de l'agriculture que je suis, une bonne nouvelle. En tout cas, merci pour votre avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le ministre, pour les propos que vous avez tenus. Avant de lever la séance, je vous informe que la prochaine séance aura lieu le mardi 26 mai avec l'examen du projet d'avis sur *L'emploi dans la transition écologique*, présenté par Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty, au nom de la section du travail et de l'emploi, présidée par Françoise Geng. La séance et levée.

La séance est levée.

*

* *

La séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Prochaine séance le mardi 26 mai 2015 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendements déposés sur le projet d'avis *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société.*

Amendement n° 1 Déposé par le groupe de l'agriculture Page 1 - ligne 19 - supprimer « *patrimoine commun* ».
Amendement n° 2 Déposé par le groupe de l'agriculture Page 4 - lignes 8 à 9 - rédiger ce point de synthèse en cohérence avec l'amendement proposé sur le texte en page 8, c'est-à-dire lire in fine : « *du rôle des sols qui concourent au patrimoine commun à protéger* ».
Amendement n°3 Déposé par le groupe de l'agriculture Page 8 - lignes 5 à 7 - après « *une approche plus globale du sol* » supprimer la fin de la phrase et la rédiger ainsi : « *et à considérer qu'il concourt au patrimoine commun* ».
Amendement n°4 Déposé par M. Régis Hochart du groupe des personnalités qualifiées Page 38 - ligne 23 - ajouter : « *Il estime qu'au regard de l'enjeu que représente la fertilité des sols, ces mesures et pratiques doivent devenir un axe des politiques agricoles à venir et un pivot de l'attribution de soutiens à l'agriculture* »

Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation aux amendements déposés sur le projet d'avis *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société.*

Amendement n° 1 Cet amendement déposé par le groupe de l'agriculture a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé : Page 1 - ligne 19 - supprimer « *patrimoine commun* ».
Amendement n° 2 Cet amendement déposé par le groupe de l'agriculture a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé : Page 4 - ligne 9 - supprimer : « *patrimoine commun à protéger* » et remplacer par « *patrimoine commun de l'humanité à protéger, dans le respect des droits de propriété ou d'usage* »
Amendement n° 3 Cet amendement déposé par le groupe de l'agriculture a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par les déposants. Il est ainsi rédigé : Page 8 - lignes 5 à 6 - supprimer « *au même titre que l'eau et l'air,* ».
Amendement n° 4 Cet amendement déposé par M. Régis Hochart, Personnalité qualifiée a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par le déposant : Il est ainsi rédigé : Page 38 - ligne 23 - ajouter : « *Il estime qu'au regard de l'enjeu que représente la fertilité des sols, ces mesures et pratiques doivent devenir un axe des futures politiques agricoles* ».

Annexe 3 : *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société.-*
Diaporama illustrant les propos d'Agnès Courtoux, rapporteure, avec l'appui de Cécile Claveirole.

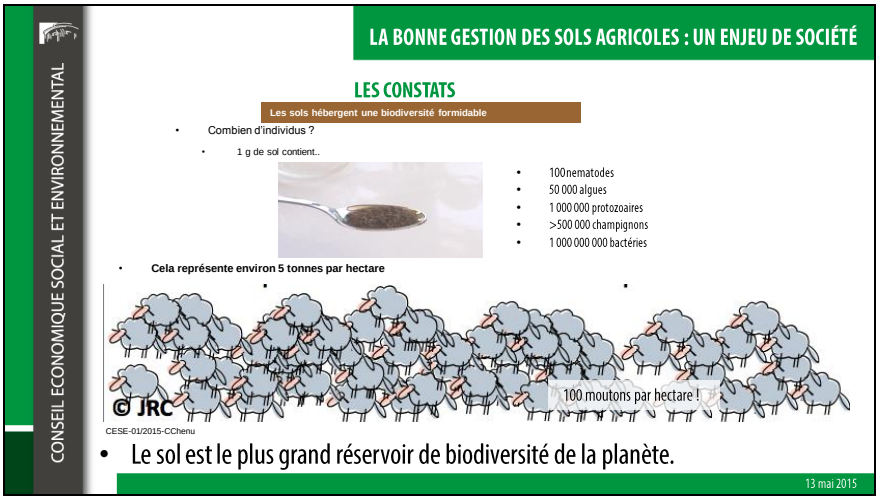

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

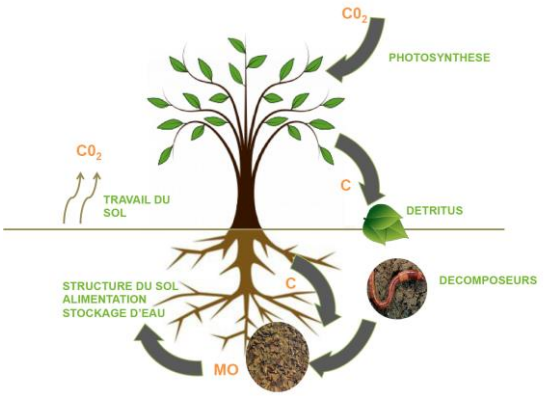

Source AFAF

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Photo AFA

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

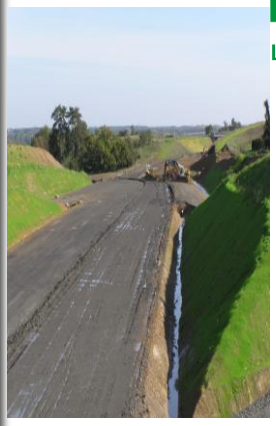

LES CONSTATS

- La croissance de la population, dont les besoins à satisfaire deviennent exponentiels
- Les surfaces de terres vouées à l'agriculture diminuent fortement et régulièrement

ADEME

Bispo

Photo Antonio

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

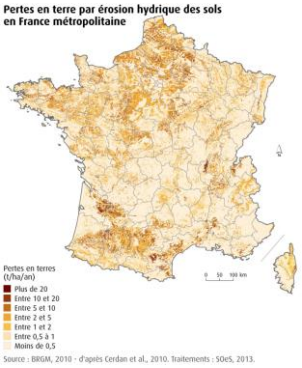

- Développer et diffuser les connaissances concernant le sol
- Augmenter les moyens de la recherche et de la cartographie des sols

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Chaque seconde, en France métropolitaine, 27 m^2 sont imperméabilisés

ADEME

Bispo

Photo Antonio

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Préserver et améliorer l'état des sols agricoles

- Intégrer dans les documents d'urbanisme, les valeurs agronomiques et environnementales des sols ainsi que toutes leurs fonctions éco-systémiques
- Evaluer l'efficience de la taxation des plus-values liées à la vente de terres agricoles rendues constructibles

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Protéger le foncier agricole

Veiller à la cohérence des décisions en matière d'urbanisme en zones rurales ou périurbaines en privilégiant l'échelle des bassins de vie : plans locaux d'urbanisme intercommunaux, application plus rigoureuse des SCOT. . .

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Protéger le foncier agricole

- Inverser la tendance entre réhabilitation et construction
- Utiliser plus et mieux le bâti existant, tant en logement qu'en accueil d'activités
- Mutualiser tous les équipements sportifs et culturels qui peuvent l'être

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Protéger le foncier agricole

- Dépolluer
- Rechercher les responsabilités
- Réutiliser les sols

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

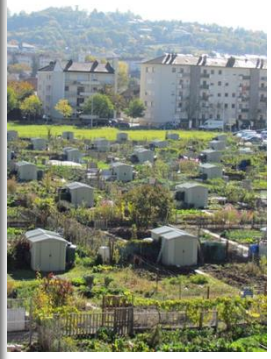

Protéger le foncier agricole

- Favoriser la création de jardins partagés et encourager l'agriculture péri-urbaine
- Faire vivre la démocratie participative pour réaménager les villes

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Protéger le foncier agricole

- Lutter contre l'accaparement des terres
- Encourager l'épargne dans la terre

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Cesser d'opposer la biodiversité et la production agricole

Préserver et améliorer l'état des sols agricoles par des soutiens et des pratiques adéquates

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Préserver et améliorer l'état des sols agricoles

Développer la recherche et l'expérimentation sur les pratiques agronomiques améliorant l'état des sols :

- Augmenter les teneurs en matière organique
- Nourrir la biodiversité
- Améliorer la structure du sol et sa rétention en eau
- Accroître le stock de carbone des sols

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Préserver et améliorer l'état des sols agricoles

- Encourager l'implication des agriculteurs dans les processus de recherche et d'innovation
- Développer les stratégies d'interaction entre les chercheurs et les agriculteurs
- Accompagner les groupes d'agriculteurs et les transferts de connaissances

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Préserver et améliorer l'état des sols agricoles

- Soutenir, grâce à des mesures incitatives efficaces, les pratiques agricoles et les productions favorables au maintien de la qualité (chimique, physique et biologique) des sols et à la prévention de l'érosion **:**
  - agroécologie et agroforesterie
  - préservation et réimplantation, là où cela est judicieux, des haies et des prairies
  - création de bandes enherbées, couverture des sols en inter-culture, assolements longs…

13 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Sensibiliser aux enjeux liés aux sols

- Mener des actions de communication vers le grand public et les élus pour une prise de conscience quant à l'importance primordiale du rôle des sols
- Intégrer cet enseignement dans les programmes scolaires et renforcer la place de l'agronomie dans les formations agricoles
- Conférence internationale sur le climat (COP 21) : intégrer les sols

13 mai 2015

LA BONNE GESTION DES SOLS AGRICOLES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres.
Nous l'empruntons à nos enfants.
Merci de votre attention !
13 mai 2015